



## Lettre 13 – Mars 2021

Un certain nombre de cercles de silence ont répondu à notre appel et rempli le tableau de récapitulation que Michel Élie a envoyé à chaque cercle de silence. Nous souhaitons que cet effort continue afin de produire le bilan actualisé

Nous avons des nouvelles de 32 cercles de silence : Aix, Ressui, Cergy-Pontoise, Colomiers, Dole, Épinal, Étampes, Forcalquier, Grenoble (virtuel), Haguenau, Le Havre, Lons-le-Saunier, Lyon, Mantes, Maubeuge, Montauban, Nancy, Paris, Pau, Poligny, Roanne, Saint Dié, St Gaudens, St Saint-Nazaire, Saverne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Versailles, Villefranche-sur-Saône.

Selon l'enquête lancée dans une précédente lettre seuls **14 cercles de silence** ont répondu à notre appel et rempli le tableau de récapitulation que Michel Élie a envoyé à chaque cercle de silence. Les cercles qui n'ont pas répondu, peuvent-ils le faire afin que nous puissions présenter un bilan national ?

Nous souhaitons que cet effort continue afin de produire le bilan actualisé. En absence de réponse, il nous faudra **supprimer de la liste les cercles pour lesquels nous n'avons pas de réponse.**

Michel Girard

### **Aurélien Taché, invité du Réseau chrétien – Immigrés le 8 février 2021**

Aurélien Taché est député du Val-d'Oise, chargé de l'hébergement et de l'accueil des personnes à la rue dans des cabinets ministériels de 2014 à 2016. Voici quelques points forts de son intervention : Les migrants demandent : « **Aidez-nous à apprendre le français et laissez-nous travailler,** ce qui nous permettra de retrouver notre dignité ». Ils sont prêts à aller vers des emplois non pourvus, beaucoup sont qualifiés, parlent plusieurs langues et vivent un déclassement. Faire évoluer la loi passe par une meilleure reconnaissance des diplômes étrangers, par la validation des savoir-faire et des acquis de l'expérience. Mais pour l'administration, si la personne travaille, on ne peut plus l'expulser, d'où l'interdiction d'accéder à l'emploi afin de limiter l'arrivée des migrants. L'OCDE a pourtant pointé la nécessité de faire évoluer la législation française.

### **LES CERCLES**

#### **Enfermement des étrangers et pandémie, un acharnement politique.**

L'OEE (Observatoire de l'enfermement des étrangers) s'est fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire. Il a notamment dénoncé le non-respect des protocoles sanitaires dans les lieux d'enfermement, saisi les juges de l'absence de base légale des rétentions, alors que les frontières étaient fermées, alerté les autorités administratives indépendantes des violations des droits des personnes enfermées.

Conférence : **le lundi 15 mars à 18h30** dans le cadre d'une visio-conférence

Pour s'inscrire inscrire : <https://framaforms.org/inscription-conference-oee-pandemie-et-enfermement-1613153794>

Programme :

1°) un bilan des conditions d'enfermement des étrangers pendant cette période avec les interventions du Syndicat de la magistrature, de l'Anafé et de la Cimade. Comment cette politique d'enfermement a-t-elle pu continuer malgré le contexte, alors que la possibilité même des expulsions n'était pas assurée, que les risques sanitaires sont manifestes pour des personnes enfermées, mais également pour de simples raisons de santé publique ?

2°) le traitement juridictionnel dégradé des actions individuelles et collectives des personnes enfermées avec des interventions de l'Association de défense des droits des étrangers et du Syndicat des avocats de France.

## **CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE**

### **ROUEN-OISEL**

Témoignage : Depuis notre arrivée au centre de rétention de Oissel, les conditions dans lesquelles nous sommes retenus sont vraiment déplorables. Des personnes arrivent et sortent du centre au bout de quelques jours sans avoir été testées au Covid 19, alors qu'il y a déjà eut des cas de Covid auparavant. Les règles de distanciation et les gestes barrière ne sont pas respectés. Nous sommes plus de quatre à cinq personnes dans les cellules et nous utilisons les mêmes toilettes. Des retenus sont envoyés directement en prison après avoir refusé le test Covid, alors qu'ils ne sont même pas passés par l'ambassade ou le consulat. La plupart de ces personnes n'ont jamais fait de prison et n'ont rien à se reprocher mais ici, nous n'avons même pas le droit le plus élémentaire de refuser le test Covid.

Nous n'avons pas assez à manger. Il n'y a pas de distributeur automatique. Et bien que nous ayons faim, nos familles et nos proches n'ont pas le droit de nous laisser ni boisson, ni nourriture, ni aucun produit provenant de l'extérieur (dentifrice, brosse à dents). Nous ne pouvons même pas voir nos enfants au parloir. Le suivi associatif (France Terre d'asile) est très mal assuré. Les documents administratifs et les justificatifs que nous fournissons ne sont pas transmis en temps et en heure, ni dans leur totalité. Du coup, nos dossiers sont incomplets quand nous arrivons devant le juge au moment de l'audience.

Au final, nous nous retrouvons enfermés ici pendant des mois, sans motif valable. Tous nos droits sont bafoués. Pourtant, la France se veut un État de droit. Or, c'est justement parce que la France est le pays des droits de l'homme que nous avons choisi d'immigrer ici. Si la France, elle-même ne respecte pas ces principes fondamentaux, quel espoir nous reste-t-il ? Pour toutes ces raisons, nous manifesterons samedi 20 février à 14h dans le centre de rétention et nous appelons à nous soutenir en manifestant en même temps devant le centre de Oissel près de Rouen (route des Essarts 76350 Oissel). Nous ferons une grève de la faim reconductible. »

Le Réseau de visiteurs et Observatoire du CRA de Missel-Rouen ont manifesté par un rassemblement devant le CRA de Oissel, le samedi 27 février 2021, à 14h.

### **LE MESNIL-AMELOT**

Mercredi 20 janvier les retenus du CRA 3 de Mesnil-Amelot se sont révoltés. Deux bâtiments ont brûlé. Certains prisonniers ont été hospitalisés et une dizaine d'autres ont été interpellés. Au total, 44 places en cellule sont aujourd'hui inutilisables. A la suite de l'incendie 6

personnes sont en détention provisoire et une personne est sous contrôle judiciaire en attente d'un procès qui aura lieu le 5 mars 2021. 7 personnes comparâtront pour «rébellion en réunion», dont 4 aussi pour «destruction d'un bien par incendie ». Un rassemblement a eu lieu devant le TGI de Meaux le 5 mars à 12h30, pour le **procès des 7 révoltés** du Mesnil Amelot.

Depuis le matin du 1er mars 2021, **54 personnes sont en grève de la faim** au CRA 3 du Mesnil-Amelot. En plus de la grève de la faim, plusieurs personnes refusent en ce moment (1er mars 2021, 21h) de rentrer dans les cellules ce soir et sont dans la promenade ! Ils vont essayer de rester à l'extérieur jusqu'à ce que leurs revendications soient prises en compte. Les prisonniers en lutte dénoncent notamment le doublement du temps de rétention pour ceux qui ne veulent pas faire le test. En effet, Il est fréquent qu'une personne qui refuse le test et qui a **passé 90 jours en rétention (le maximum légal) soit mise en Garde à Vue, condamnée à une nouvelle mesure d'éloignement, puis de nouveau placée en rétention**. Ils estiment qu'il y a « Abus de pouvoir de la magistrature, prolongation des délais, non respect de la loi, conditions de vie dégradantes, abus d'autorité ».

## **LOCAUX DE RETENTION ADMINISTRATIVE**

La préfecture de Gironde a créé quatre "locaux de rétention administrative" (LRA) en l'espace de quelques mois, dont un ouvert pour deux jours les 25 et 26 février dernier au sein du Confort Hôtel de Mérignac, près de l'aéroport de Bordeaux, dans le sud-ouest de la France.

Comparables à une extension d'un centre de rétention administrative, les locaux de rétention administrative sont des lieux d'enfermement destinés aux personnes étrangères que l'administration souhaite expulser, généralement dans le cadre d'une procédure Dublin. Mais contrairement aux CRA, les LRA ne prévoient pas le même accès aux droits pour les personnes enfermées : par exemple, aucune association de défense des droits des étrangers n'est présente dans les locaux, car la loi ne prévoit pas de conditions contraignantes. Leur ouverture, temporaire ou permanente, est décrétée sur simple arrêté préfectoral, lorsqu'"en raison de circonstances particulières, des étrangers devant être retenus ne peuvent être placés immédiatement dans un centre de rétention administrative", indique un rapport d'information parlementaire sur les LRA du 26 février 2021, estimant que des améliorations restaient à y être apportées quant aux conditions de rétention. Les LRA constituent une manière de pouvoir expulser les personnes sans qu'il n'y ait de contrôle de la société civile, d'avocats qui n'interviennent que rarement pour des personnes enfermées dans ces lieux, du juge des libertés et de la détention (car l'enfermement y est généralement limité à 48 heures).

Ainsi, la préfecture de Gironde à l'origine de l'ouverture du LRA de Mérignac, assure recourir à cette mesure uniquement "quand cela est nécessaire". Elle indique avoir ouvert cette structure "car il n'y avait pas assez de places au CRA de Bordeaux, sa capacité d'accueil ayant été réduite de 20 à 12 places dans le cadre des restrictions sanitaires Covid". Cinq personnes y ont été placées, puis, dès vendredi 26 février 2021, transférées en Espagne dans le cadre de la procédure Dublin "pour poursuivre l'examen de leur demande d'asile dans le pays où ils l'ont déposée". Une sixième personne a été amenée, également vendredi, au CRA de Bordeaux en vue de son expulsion prochaine vers l'Espagne. Le local a, depuis, été fermé. Les associations des États généraux des migrations estiment que la gestion de ces lieux reste trop opaque. Elles n'ont pas réussi à obtenir le nombre de personnes enfermées en LRA en 2019. En 2018, elles avaient été estimées à plus de 1 700 en métropole et 540 en Outre-mer.

L'ensemble des structures totalisent plus de 2 000 places réparties dans 24 CRA et 26 LRA.

Le 5 février le tribunal a ordonné au préfet du Val-de-Marne « *de cesser d'utiliser le local (...) tant que ne seront pas prises les mesures permettant de garantir effectivement le respect du droit des personnes retenues à ne pas être soumises à des traitements inhumains et dégradants* ». le

**local de Rétention Administrative de Choisy-le-Roi a été fermé** . En 2018 le doyen des juges des libertés et de la détention, du tribunal de Créteil, a adressé deux courriers au directeur général de la police nationale, alertant des conditions de rétention illégales pratiquées à Choisy-le-Roi. La police n'a rien fait. Plus de 1200 personnes y ont été enfermées depuis 2018. Un avocat commente : « Si ç'avait été une cellule de prison, tout le monde en aurait parlé... C'est bien pire que les conditions à Fresnes ».

## **ZONE D'ATTENTE**

Ces zones concernent la politique d'entrée sur le territoire. Elles sont situées exclusivement aux frontières françaises, dans les ports, les aéroports et les gares internationales. Elles sont généralement placées sous l'autorité de la police aux frontières (PAF), de la gendarmerie, de la police nationale ou des agents des douanes. Les locaux sont prévus pour les étrangers qui ne remplissent pas une ou plusieurs conditions d'entrée en France. Soit ils n'ont pas de passeport (ou de visa), pas ressources financières suffisantes, soit ils ne disposent pas d'un hébergement (comme un hôtel) ou d'une assurance maladie/rapatriement... Ces conditions sont requises pour un séjour de moins de trois mois.

En zone d'attente, on a encore moins de droits qu'en CRA puisqu'on est pas vraiment en France, on est dans une zone grise, une extension du territoire international. Généralement, les associations qui peinent à entrer en contact avec les migrants retenus là, dénoncent des "zones de non-droit". Le temps passé en ZA est de 26 jours maximum.

## **FRANCE**

### **L'asile constitutionnel**

L'asile constitutionnel a pour fondement la constitution française. Cette protection peut être accordée à toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté. Les personnes concernées sont les opposants aux extrémismes politiques ou religieux, les journalistes ou intellectuels luttant pour la liberté de la presse ou la liberté d'expression, ainsi que les femmes combattant pour leurs droits. Ces dernières figurent parmi les principales bénéficiaires des décisions de la Cour ayant octroyé l'asile constitutionnel depuis 2001. En 2020, en a bénéficié une militante irakienne qui risquait d'être assassinée en cas de retour dans son pays d'origine, du fait de son opposition à l'organisation État islamique.

### **Génération identitaire**

Le ministre de l'Intérieur a annoncé samedi 13 février 2021 avoir enclenché une procédure de dissolution de Génération identitaire, après plusieurs opérations contre les migrants menées en France qui pourraient relever, selon le code de la sécurité intérieure, de "provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine". Les membres de Génération identitaire seraient environ 800 militants selon le directeur de l'Observatoire des radicalités politiques. Ce groupe entend défendre une identité ethnique et culturelle européenne qui serait menacée par le métissage. Pour eux, la cohabitation entre différentes cultures est impossible. Le groupuscule d'extrême droite a été officiellement dissous mercredi 3 mars 2021 et le décret matérialisant la décision diffusé dans la foulée par le ministre de l'intérieur. Elle a été dissoute car elle incite à la discrimination, la haine et la violence

(article L 212-1 du code de la sécurité intérieure). Le groupe va déposer un recours "pour excès de pouvoir" devant le Conseil d'État contre cette décision.

## **La dématérialisation des démarches administratives**

Les dépôts de dossier, prises de rendez-vous ou renouvellement de titres de séjour se font de plus en plus par téléservice. Sous couvert de crise sanitaire, de volonté de modernisation et de gain en efficacité, c'est en fait une mise à distance des personnes par les services publics qui est en train de s'opérer. C'est devenu une des sources majeures des difficultés d'accès aux droits. Faute de créneaux disponibles sur les sites internet des préfectures pour renouveler leurs papiers, beaucoup risquent de se retrouver... en situation irrégulière.

Le 18 février 2021, le tribunal administratif de Rouen a rendu une décision qui prévoit **d'annuler l'obligation du passage par la voie électronique** pour les dépôts de titres de séjour qui avait été temporairement imposé au printemps dernier par la préfecture. C'est tout le système du téléservice permettant les échanges avec l'administration qui est concerné par cette décision de justice. Dans certains départements, une prise de rendez-vous par internet s'apparente à un véritable parcours du combattant avec parfois des mois d'attente.

Fort de cette décision du tribunal administratif de Rouen, la Cimade indique qu'elle prépare des actions contentieuses similaires pour d'autres préfectures.

## **Les associations qui viennent en aide aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile**

Distribution de nourriture, de vêtements, aide dans les démarches administratives, hébergement.... En France, nombreuses sont les associations qui viennent en aide aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Chaque association a ses spécificités. Consultez : InfoMigrants : <https://www.infomigrants.net/fr/post/3944/france-tour-d-horizon-des-associations-d-aide-aux-migrants>

## **Les jeunes majeurs étrangers**

L'actualité a mis au grand jour la situation de jeunes étrangers présents depuis des années en France, arrivés soit mineurs isolés, soit avec leur famille, en cours d'études, d'apprentissage, accédant à l'emploi souvent dans des secteurs en pénurie de main d'œuvre et soudain victimes de refus de séjour avec obligation de quitter le territoire (OQTF) dès lors qu'ils arrivent à leur majorité.

Depuis des années, associations, enseignants, éducateurs, chefs d'entreprise, maîtres d'apprentissage, élus sonnent l'alarme et ne sont pas entendus.

- Il faut faire cesser la suspicion généralisée qui pèse sur de nombreux jeunes dont les actes d'état-civil sont régulièrement contestés, alors que leur identité a été confirmée par un juge ou par les services consulaires de leurs pays ;

- il faut cesser d'exiger des documents impossibles à présenter pour obtenir un titre de séjour, à plus forte raison lorsque la réglementation prévoit que leur présentation n'est pas obligatoire ;

- il faut en finir avec le blocage des demandes de rendez-vous en préfecture, qui, sous prétexte de dématérialisation, revient à fermer des voies de régularisation. Ainsi, des jeunes, que la loi oblige à demander un titre de séjour avant 19 ans, sont mis dans l'impossibilité de le faire ;

- il faut que ces jeunes puissent avoir accès à des formations ou contrats d'apprentissage, en

fonction de leurs niveaux de compétences, qu'ils puissent poursuivre les parcours engagés, et plus largement poursuivre la vie qu'ils ont entamée en obtenant aisément un titre de séjour protecteur et stable ;

- il faut régulariser de façon large et durable les personnes étrangères présentes depuis plusieurs années sur notre territoire notamment en appliquant la circulaire du 28 novembre 2018 plutôt que de mettre fin à celle-ci sans le dire et de restreindre l'accès aux droits et ainsi multiplier les situations dramatiques.

Communiqué commun « **Jeunes majeurs étrangers, sortir de l'impasse** »  
[resf92@googlegroups.com](mailto:resf92@googlegroups.com)

Les capucins de **Créteil** hébergent depuis quatre mois avec le soutien de JRS Welcome 94 un jeune homme, ivoirien. Il est arrivé en étant mineur en France en 2017. Passé par le Niger, la Libye, c'est un survivant de la Méditerranée qui est entré en Europe par la Sardaigne. Il est actuellement scolarisé en classe terminale, au lycée Jean Macé de Vitry-sur-Seine. Le lycée le soutient avec énergie et compétence particulièrement en ce moment où la Préfecture du Val-de-Marne lui a adressé une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Une pétition le soutien, signez-la ; <http://chnng.it/pvckk9TQdM>

Un jeune guinéen, après avoir mis sa vie en péril pour venir tenter sa chance ici, et vécu dans la rue, a trouvé une **famille d'hébergeurs** à Nantes. Il y vit depuis Octobre 2018 et est devenu un membre de la famille à part entière. Il a commencé un CAP de Charpente au lycée Michelet à la rentrée 2019, et le lycée a pris l'initiative de le faire progresser en cours d'année du CAP au Bac Pro. Ses résultats et les recommandations de ses formateurs lui ont permis d'intégrer une formation d'excellence : les compagnons du devoir à Angers. Il a débuté en septembre 2020 une formation en alternance dans une entreprise. Après de nombreux recours, son état civil a finalement été reconnu à quelques jours de sa majorité. Une demande de titre séjour a alors pu être initiée. Les preuves de sa volonté d'intégration débordaient de son dossier : Professeurs, CPE, Principal, Acteurs Sociaux... Tous ont tenu à souligner l'exemplarité de son parcours et saluer sa détermination. Pourtant son titre de séjour s'est vu refusé. **La légalité de son état civil, bien qu'elle ait été reconnue par le tribunal, a encore été mise en doute.** Il a donc reçu une obligation de quitter le territoire français avant le 15 février 2021. Il est demandé qu'il ne soit pas envoyé en centre de rétention le 15 Février 2021 et que sa situation soit régularisée.

Pétition à signer :

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-aidez-nous-%C3%A0-sauver-notre-apprenti-charpentier-bangaly-de-l-expulsion-c5ebf3ce-a499-4e8c-acc5-99a78843af75>

### **La situation des jeunes majeurs étrangers représente un terrible gâchis humain et social**

Plus de 200 personnalités françaises des secteurs de la culture, du sport, de la solidarité ou encore de la politique ont signé une tribune, publiée mardi 2 mars 2021 sur le site du quotidien Le Monde, en faveur des jeunes majeurs étrangers à risque d'expulsion. Ces jeunes sont « réduits à vivre dans la peur, l'errance et la clandestinité, alors que la France est devenue leur pays et qu'ils sont prêts à rendre à la société ce qu'elle a investi dans leur formation ».

"Nous sommes quotidiennement témoins d'un terrible gâchis humain et social : voir des jeunes êtres menacés d'expulsion, réduits à vivre dans la peur, l'errance et la clandestinité, alors que la France est devenue leur pays, celui de leurs liens, de leurs amitiés, de leurs amours, et qu'ils sont prêts à rendre à la société ce qu'elle a investi dans leur formation", écrit le collectif.

En France, lors de son passage à la majorité, un mineur n'est plus protégé par son statut d'enfant. Il devient expulsable sans une régularisation urgente, et ce même s'il est scolarisé ou présent sur le sol français avec sa famille depuis des années.

Le collectif appelle notamment à "faire cesser la suspicion généralisée qui pèse sur de nombreux jeunes dont les actes d'état civil sont régulièrement contestés, alors que leur identité a été confirmée", ou encore à "cesser d'exiger des documents impossibles à présenter". Est également proposé de "régulariser de façon large et durable les personnes étrangères présentes depuis plusieurs années sur notre territoire, notamment en appliquant la circulaire du 28 novembre 2012, plutôt que de mettre fin à celle-ci sans le dire et de restreindre l'accès aux droits et ainsi multiplier les situations dramatiques."

## **Nouvelles places d'hébergement, intensification des maraudes : l'Île-de-France active le plan Grand Froid**

Depuis lundi 8 février 2021, 938 nouvelles places d'hébergement, dont 614 à Paris, ont été débloquées par les autorités. À Paris, un gymnase d'une cinquantaine de places, situé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, une halte pour femmes, située au Carreau du temple dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, et une salle de l'ancienne mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement dédiée à 30 hommes isolés. Toutes les équipes de maraudes, pédestres, véhiculées et nocturnes (Samu Social de Paris, Ville de Paris, associations, etc.) sont renforcées. Elles iront à la rencontre de tous les publics, y compris dans les zones les moins accessibles comme le bois de Vincennes. Depuis le 13 février 2021, près de 200 personnes dont de nombreux sans logis se sont installées à l'Hôtel-Dieu à Paris. Cependant, des personnes sans abri tentent toujours, et en vain, d'être hébergées. Le "Collectif réquisitions" demande entre autres : l'hébergement inconditionnel et sans remises à la rue, une réponse du Préfet de région IdF aux 412 demandes de réquisition déposées le 11 décembre et portant sur 7 immeubles parisiens toujours vacants.

## **Comment font les préfectures ?**

Photographier les **messages Internet d'indisponibilité de rendez-vous** est devenu une étape presque incontournable pour tout étranger qui a besoin de passer en préfecture. Pour demander à être régularisé sur le sol français, ou simplement faire renouveler sa carte de séjour. L'argument, validé par le Conseil d'État le 10 juin 2020, fait des émules dans les tribunaux administratifs. A Paris, Montreuil, Nanterre, Créteil, Cergy, Versailles... plus d'une centaine de référés ont été déposés le 28 janvier pour obliger les préfectures à délivrer un simple rendez-vous.

Les résultats commencent à arriver, comme cette ordonnance du tribunal administratif de Paris en date du 2 février qui enjoint le préfet de police à recevoir sous quinzaine un jeune étudiant étranger en CAP. Entre le 30 décembre et le 21 janvier, il a fourni la preuve de 40 échecs de connexion ! En Seine-Saint-Denis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le tribunal administratif a enregistré près de 600 référés sur le sujet. Le 9 février, 522 décisions ont été rendues. Mis à part quelques dossiers qui ont abouti à un désistement ou à un non-lieu, il reste 508 décisions, dont 255 donnent une satisfaction au moins partielle au requérant, ce qui représente un peu plus de 50 % des cas.

L'organisation de l'accueil des étrangers dans chaque préfecture relève de la compétence du préfet. rappelle-t-on au ministère de l'Intérieur. Selon les départements, les services séjour, des préfectures d'Île-de-France, reçoivent entre 4000 et plus de 10 000 personnes par mois. Les effectifs ont augmenté de 55 %, Mais certains préfets reconnaissent qu'ils ne sont pas en situation de faire respecter l'État de droit. Une dématérialisation totale est prévue pour 2022. L'outil :Nef, pour «administration numérique pour les étrangers en France» devrait permettre de résoudre les difficultés de prises de rendez-vous ainsi que les délais d'instruction, selon la direction des étrangers du ministère de l'Intérieur.

## **Regroupement familial à nouveau autorisé**

Saisi par quatre familles et huit organisations et associations, le juge des référés du Conseil

d'État a, le 21 janvier 2021, suspendu la décision du gouvernement de "geler", au motif de la crise sanitaire, la délivrance de visas aux membres de famille pouvant bénéficier du droit de venir en France au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale. Il a considéré que cette mesure portait une atteinte grave au droit à la vie familiale normale et à l'intérêt supérieur des enfants concernés.

Depuis, un décret du 30 janvier 2021, pris pour renforcer les mesures sanitaires liées à la prévention de la propagation du Covid 19, a organisé la fermeture des frontières françaises. Il prévoit que les voyages de personnes entre le territoire métropolitain et un pays étranger (autre que ceux de l'Union européenne, et de l'espace économique européen, hormis le Royaume-uni) « *sont interdits, sauf s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé* ».

Dans la nouvelle attestation de voyage prévoyant les dérogations à cette interdiction, la liste des « motifs impérieux » comporte désormais la catégorie : « *Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides* ».

Par conséquent, les personnes bénéficiaires du regroupement familial, ou qui demandent l'entrée en France en tant que membre de famille d'un bénéficiaire de la protection internationale, ne peuvent plus se voir opposer par les autorités consulaires un refus d'enregistrement de leur demande de visa ou d'instruction de cette demande.

## **BAYONNE**

Mercredi 3 février 2021, vers 12h, un jeune homme a été interpellé par les forces de l'ordre françaises en gare de Bayonne. Né en 2005, sa minorité n'a pas été contestée par les autorités françaises. Pourtant, un arrêté de réadmission vers l'Espagne lui a directement été notifié sans indication des délais et voies de recours. Il a immédiatement été remis aux autorités espagnoles, à Irun, où, après plusieurs heures au poste de police, il a été laissé dans la rue, seul. Cette situation est alarmante car un mineur isolé doit faire l'objet d'une prise en charge et de mesures de protection par l'administration française dès lors qu'il est présent sur son territoire.

## **BORDEAUX**

Jeudi 11 février 2021, les forces de l'ordre ont évacué le squat dit de "la Zone libre" à Cenon, près de Bordeaux, où vivaient, depuis 2019, 300 personnes en grande partie des étrangers dont des demandeurs d'asile. Dès mardi 9 février, des rumeurs sur une évacuation imminente avaient provoqué le départ d'une bonne partie des occupants qui étaient en situation irrégulière. Il restait encore 120 personnes. Les policiers, appuyés par la gendarmerie, sont intervenus dès 6h avec des béliers et des pinces pour ouvrir les portes métalliques de ce bâtiment d'un étage, une ancienne résidence pour personnes âgées. Les autorités ont fait usage de gaz lacrymogène et procédé à plusieurs interpellations de militants. 58 personnes ont été prises en charge, les autres ont refusé car elles ne savaient pas où elles allaient. Plusieurs ont été envoyés à Angoulême Guéret, loin de Bordeaux où elles avaient entamé des démarches administratives, parfois trouvé un travail voire même scolarisé leur enfant. Un peu plus de 100 personnes sont actuellement sans solutions de logement.

## **BRIANCON**

Dans la nuit du 3 au 4 février 2021, un camerounais, qui avait déjà passé la Libye et la méditerranée, et déjà fait la traversée mais qui avait été renvoyé en Italie par la police, a tenté pour la deuxième fois la traversée des Alpes depuis l'Italie voisine, avec un groupe de quatre personnes. Ils ont évité les sentiers connus, mais se sont perdus. Partis à 20h, ils ont été retrouvés sains et saufs par des maraudeurs, côté français, vers 3h du matin. Quand les maraudeurs sont arrivés, au début ils ont eu peur, ils pensaient que c'était encore la police, ils ne voyaient pas très bien leur silhouette dans la nuit. Les maraudeurs leur ont dit qu'ils n'étaient pas policiers, que c'était dangereux de rester là. Ils se sont rendu au Refuge solidaire de Briançon.

Un jeune homme de 24 ans, essaie de passer la frontière entre Italie et France de nuit en février, vers Montgenèvre. La Police aux frontières l'a interpellé. Il a dit : 'asile, asile'. Ils ont dit : 'Non, toi, tu ne demandes pas l'asile', et l'ont renvoyé en Italie. Quelques jours plus tard, il a tenté à nouveau la traversée des Alpes et est parvenu à entrer en France sans être arrêté. Il va déposer une demande d'asile dans les prochains jours et si tout va bien, il ira s'installer en Bretagne. Le plus souvent, la police arrête les migrants dans la montagne en France, les emmène à la PAF de Montgenèvre et leur distribue des OQTF. Ensuite, ils appellent les Italiens qui viennent les chercher et les ramènent en Italie. A force de subir des pushbacks, les migrants prennent de plus en plus de risques, prennent des chemins de plus en plus escarpés, de plus en plus hauts, de plus en plus loin, de plus en plus dangereux.

Selon la loi, la Police aux frontières est autorisée à contrôler les papiers des personnes entrant sur le territoire français, elle peut donc expulser toute personne en situation irrégulière. On parle dans ce cas de "non admis". En revanche, elle ne peut expulser un étranger qui demande l'asile. Dans ce cas, la Police aux frontières doit alors enregistrer la demande d'admission au titre de l'asile et transmettre le dossier au ministère de l'Intérieur, compétent pour accepter ou refuser l'entrée en France, basant sa décision sur avis de l'Ofpra.

L'association française Refuge solidaire, qui vient en aide aux migrants qui traversent les Alpes depuis l'Italie voisine, s'inquiète aujourd'hui de voir arriver des personnes de plus de 60 ans, majoritairement des Afghans. Une Iranienne de 80 ans et un couple de grands-parents afghan a ainsi franchi la frontière enneigée en plein hiver, il y a quelques semaines.

## CALAIS - GRANDE-SYNTHE

Dimanche 7 février 2021, alors qu'il neige depuis quelques jours, l'État a décidé d'ouvrir des places d'urgence supplémentaires pour mettre à l'abri les migrants qui vivent dans la rue. 170 places d'hébergement supplémentaires ont été proposées et 78 personnes ont accepté cette mise à l'abri. Beaucoup refusent des places d'hébergements dans des centres car leur but est d'aller en Angleterre. À Calais, le réseau d'hébergement citoyens est encore assez faible. Mais des mesures contre la vague de froid ont vu le jour : deux hangars vont rester ouverts jusqu'au 15 février. L'un accueillera les mineurs, l'autre les majeurs. 500 personnes vivent toujours à la rue dans la ville. Des ONG organisent des maraudes anti-hypothermie à Calais et Grande-Synthe : distribution de bois pour faire du feu, de chaufferettes, de couvertures de survie. La situation sera particulièrement critique dans la nuit de jeudi 11 à vendredi 12 février 2021. Les températures devraient descendre jusqu'à -6, -7 degrés. On espère qu'il n'y aura pas de drame.

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme** (CNCDH) a dressé un **réquisitoire sévère contre l'État** qui est, selon elle, défaillant dans la prise en charge des migrants vivant dans le nord de la France, à Calais et Grande-Synthe notamment. "Au nom d'un prétendu 'risque d'appel d'air', les pouvoirs publics mettent en œuvre une **politique du 'zéro point de fixation'**, sans prévoir aucune solution de relogement pour les migrants". Plus de 1 000 expulsions de lieux de vie informels ont été constatés à Calais et dans la région en 2020. "Les acteurs

associatifs mandatés par l'État ont de plus en plus de mal à repérer les personnes exilées, désormais dispersées et effrayées, et à répondre à leurs besoins". Leur accès à l'eau potable, à la nourriture, aux douches et aux sanitaires, aux premiers soins d'urgence et aux services hospitaliers, est compliqué "ce qui porte des atteintes graves à la dignité des personnes". Malgré l'activation du plan Grand froid des 12-14 février 2021, des centaines de migrants dorment sous la neige. La commission note la défaillance de l'État dans la prise en charge des mineurs isolés. "Un mineur non accompagné étranger est avant tout un enfant, qui a le droit de bénéficier de la protection de l'enfance et ses besoins essentiels doivent être garantis." "La concentration des personnes exilées à Calais, Grande-Synthe et sur le littoral est la conséquence du dérèglement des politiques d'asile de l'Union européenne, de la France et du Royaume-Uni." Le Brexit change les perspectives et justifierait une remise en cause des accords du Touquet.

Deux vastes opérations d'**évacuation de camps de migrants** ont été menées jeudi 25 février par la police à Calais, afin d'offrir de meilleures conditions de vie. 126 personnes ont été prises en charge et dirigées vers des centres d'accueil et d'examen de la situation (CAES) du département. Un vingtaine d'autres ont été envoyés en centre de rétention (CRA). 82 tentes, 28 bâches, et 156 sacs de couchages ou couvertures ont été saisis par la police. Les migrants ont été forcés de monter dans les bus sans aucune information. La mise à l'abri forcée est illégale et inefficace. Mais ils reviennent progressivement sur le littoral depuis quelques jours. Il y a également de nouveaux arrivants certainement portés par un redoux et par des tentatives de traversées de la Manche fructueuses ces derniers temps.

### **Le quotidien des exilés**

- Faire la file dehors dans le froid ou la pluie pour manger,
- Marcher trois kms pour aller aux toilettes ou pour se rendre au point de passage de la navette pour prendre une douche,
- Cacher ses effets personnels dans un bosquet.
- Garder, nuit et jour, sur soi ses papiers,
- Poser sa tente dans la boue, s'y poser quelques heures pour dormir,
- Protéger cette même tente et son sac de couchage contre une confiscation par les forces de l'ordre,
- Courir, se cacher, dormir quelques heures en sachant que le lendemain comme l'avant-veille et comme toutes les 48h, la police viendra vous déloger...

Est-il concevable de faire vivre cela à des enfants, des femmes et des hommes, en France, en 2021 ?

### **Réaction de l'Église et du secours catholique**

Déjà, des alertes fortes ont été exprimées à plusieurs reprises par des institutions comme la Défenseure des Droits, la Commission nationale Consultative des Droits de l'Homme, ou des experts des Nations-Unies. Elles évoquent des atteintes graves aux droits fondamentaux, des pratiques de harcèlement, et bien d'autres qualifications encore. A notre tour, au regard des principes républicains comme au regard de notre foi, de l'enseignement social de l'Église et des appels répétés du Pape François, nous prenons la parole fermement aujourd'hui pour dire que nous ne pouvons plus laisser ces personnes subir cela sans réagir !

Nous n'ignorons pas la difficulté, pour les pouvoirs publics, à trouver le bon équilibre entre une politique de régulation des mouvements migratoires et la nécessaire protection des personnes, de toute personne et de ses besoins fondamentaux. Mais on ne doit plus se voiler la face : cet équilibre entre mesures de contrôle et mesures de protection est manifestement rompu, au détriment de la dignité de la personne humaine.

Depuis le démantèlement de la "jungle" fin 2016, les autorités publiques ne cessent de renforcer chaque jour un peu plus une politique "zéro point de fixation" sur le littoral, qui se traduit

par une succession de mesures destinées à rendre la vie impossible aux personnes exilées, en espérant qu'elles renonceront à venir sur ce littoral.

Force est de constater que cet objectif est un déni de la réalité ! La réalité, c'est la détermination de ces personnes à tenter de franchir la Manche pour se rendre en Grande Bretagne, quelles que soient les conditions d'accueil ou de non-accueil sur le littoral. La réalité, c'est que les passages continuent - et qu'ils continueront tant que la Grande Bretagne sera à 30 Kms des côtes. Rendre la frontière "étanche" est un objectif tout simplement irréaliste.

Dans la nuit du 1er au 2 septembre 2020, une famille kurde-irakienne comprenant deux enfants de 10 et 2 ans et dont la femme était en fin de grossesse, ont été interpellés avec une dizaine d'autres migrants par la gendarmerie sur la rive d'Oye-Plage (entre Calais et Dunkerque) alors qu'ils étaient sur le point de tenter la traversée de la Manche pour rallier les côtes britanniques à bord d'une embarcation semi-rigide motorisée de type zodiac. La femme a perdu les eaux lors de son interpellation mais n'a jamais été emmenée à l'hôpital malgré ses demandes répétées. Il s'est déroulé plusieurs heures, pendant lesquelles le groupe avait l'injonction de rester là, dehors, dans le froid, près des véhicules. Plus tard, les gendarmes présents ont alerté les services de secours. Prise en charge, la femme a été admise au centre hospitalier de Calais, qui a pratiqué une césarienne en urgence. Le nouveau-né, qui souffre d'une anoxie sévère, une absence d'oxygène, meurt trois jours après sa naissance. Ils sont actuellement demandeurs d'asile au Royaume-Uni. L'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a commencé ses investigations dans le cadre d'une enquête pénale pour une infraction d'omission de porter secours", a déclaré mercredi 3 mars 2021 le procureur de Boulogne-sur-Mer.

## **GRENOBLE**

En Isère, les cercles de silence continuent leur mission en lien avec d'autres associations qui se mobilisent pour accompagner les personnes en situation de migration. C'est le cas notamment de 3aMIE qui organise désormais des **formations diplômantes pour des jeunes devenus majeurs**.

## **METZ**

Vendredi 12 février 2021, un important **réseau d'escroquerie et d'immigration irrégulière** agissant dans plusieurs villes françaises, dont Paris, a été **démantelé** par la Brigade motorisée de Metz. L'enquête qui dure depuis un an et demi, avait détecté, à Roissy, des faux papiers destinés au milieu béninois de Troyes, Reims, Paris et de sa région. Il y a eu aussi escroquerie aux annonces d'emplois via Facebook. Elle a atteint plusieurs centaines de victimes avec un coût pour chacune d'elle d'environ 1500 euros. Un trafic d'aides aux séjours irréguliers a été démantelé. Certaines personnes sont suspectées d'avoir fait office d'agent immobilier en sous-louant des appartements à des ressortissants africains en situation irrégulière. Au total, 18 personnes ont été mises en examen et la majeure partie a été écrouée.

## **MONTGENEVRE**

A 11h30, le 6 mars 2021, comme partout en Europe se construiront au même moment des ponts d'humanité. Une autre politique européenne est possible ! C'est un appel à mobilisation de Tous Migrants qui : demande la démilitarisation de la frontière franco-italienne, que cessent les traques et les refoulements illégaux qui mettent en danger les exilés. Il faut rappeler que les forces de l'ordre doivent porter assistance aux personnes en danger comme le stipulent les articles R 434-10 et R 434 - 19 et le code de déontologie de la police et de la gendarmerie. Les personnes

solidaires ne doivent plus être entravées dans la mise à l'abri des personnes, qu'elles ne soient ni intimidées ni sanctionnées par les forces de l'ordre et la justice.

## PARIS

Samedi 13 février 2021, le "collectif réquisition" a occupé l'hôpital parisien de l'Hôtel-Dieu, dont plusieurs ailes sont vides, afin de rendre visible les personnes à la rue. Quelque 200 personnes, dont une large majorité de militants, ont pris part à cette opération baptisée "On se met au chaud" dans cet établissement, avant d'être délogées des lieux par les forces de l'ordre dans une ambiance calme. Dans la soirée, **80 sans-abri ont été placés en centre d'hébergement d'urgence** ou en hôtel, notamment dans les 19<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Il s'agit pour la plupart de migrants, dont des jeunes en attente de reconnaissance de leur minorité, en procédure de demande d'asile. Les hommes ont été redirigés vers une halle d'exposition de la Villette transformée en structure d'accueil d'urgence, et les familles ainsi que les femmes ont été logées dans un hôtel Ibis. Il y a eu des solutions proposées à la suite de l'action de samedi. Qu'en sera-t-il sur du long terme ? C'est dramatique de devoir en arriver là pour trouver des logements.

**Un Tchétchène** obtenu le statut de réfugié en 2009, mais le 27 juin 2016, l'OFPRA l'avait révoqué pour des raisons liées à la sécurité nationale. Cela a entraîné le non renouvellement de son permis de séjour, qui était lié à son statut de réfugié, lorsqu'il a expiré en 2020. Sa demande de renouvellement a été rejetée. Après son arrêté d'expulsion, le 15 janvier 2021, il était retenu dans un CRA depuis le 8 février 2021. Le 20 février 2021, il a été **libéré** après que le tribunal administratif de Montreuil et celui de Paris aient révoqués sa détention et suspendu son expulsion, car son expulsion en Russie l'aurait exposé à de mauvais traitements

## PAU

Un demandeur d'asile soudanais, à qui le statut de réfugié avait été refusé, a poignardé à mort vendredi le responsable d'un centre pour demandeurs d'asile de Pau, dans le sud de la France. L'homme, qui a été interpellé, était déjà connu pour des faits de violences.

## POINTE-A-PITRE

A Sainte-Rose, au nord ouest de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), lundi 22 février 2021, 70 migrants en difficulté sur une embarcation ont été secourus, au large de Sainte-Rose et acheminés sur le port de Pointe-à-Pitre. Plusieurs bateaux ont été dépêchés en mer, pour leur venir en aide. Le bateau s'est échoué dans la nuit du 22 février sur la barrière de corail du Grand Cul de Sac Marin, à proximité de l'îlet Caret. A son bord, il y avait 58 hommes, 11 femmes et un bébé d'un an, des migrants de nationalité haïtienne (Haïti est à plus de 1000 km). L'alerte a été déclenchée vers 4h27 par le Centre régional opérationnelle de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane, basé à Fort de France. Les migrants auraient quitté l'île de la Dominique le 20 février pour tenter de rallier l'île franco-néerlandaise de Saint Martin. Le passeur, un ressortissant de la Dominique, aurait quitté le navire peu après l'échouement. Les naufragés ont été redirigés vers le port de Bergevin à Pointe-à-Pitre où ils sont descendu dans la plus grande discrétion. Un premier bilan médical à bord a permis de s'assurer de la santé de l'ensemble des naufragés. Le secours a été de courte durée. A leur arrivée au port, elles ont fait l'objet d'un test PCR, puis d'un refus d'entrée sur le territoire français et ont été placées en zone d'attente. Elles ont également fait l'objet d'une mesure de septaine, en raison du contexte sanitaire. Un incident similaire s'était déjà produit le 10 juin 2019. le Matthew Lawe, un sloop de 12 mètres battant pavillon canadien s'était échoué sur l'îlot de « la Tête à l'Anglais » avec à son bord 27 migrants haïtiens. Le passeur dominicains avait été condamné à deux ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre le 7 novembre 2020.

## ROUEN

Une lycéenne algérienne arrivée en 2018 en France a bénéficié "à titre exceptionnel" d'un titre de séjour octroyé fin janvier par la préfecture alors qu'elle était menacée d'expulsion. Une pétition en ligne soutenue par ses camarades et des élus de Seine-Maritime avait récolté plus de 6 500 signatures.

Le maire de Rouen et dix-neuf de ses collègues de la Métropole alertent la préfecture de la Seine-Maritime sur les **conditions de traitement des étrangers**. La Cimade a fait des tests dans toutes les préfectures de France : dans certaines, dont celle de la Seine-Maritime, les ressortissants étrangers doivent souvent **attendre plus de deux ans** pour voir simplement traiter leur demande de titre de séjour, cela même parfois pour des personnes en situation de renouvellement ! On met ça sur le dos de la crise sanitaire, mais non : au premier trimestre 2020, avant le confinement, en Seine-Maritime, plus de 150 demandes de titres de séjour ont été refusées sur la base d'un motif étrange. En réponse aux dossiers envoyés par voie postale, la préfecture indiquait qu'il manquait un timbre fiscal de 50 euros. Sauf que cette même préfecture indiquait expressément sur son site internet de ne pas mettre ledit timbre dans le dossier envoyé par voie postale pour éviter les pertes. Le Conseil d'État de novembre 2019 a confirmé que **la dématérialisation des démarches administratives ne pouvait pas être obligatoire**. Entre temps, la préfecture a abrogé cet arrêté pour donner au moins sur le papier l'alternative, mais dans les faits, on voit encore des dossiers renvoyés sur ce prétexte. Et quand les associations ont demandé à ce que ces dossiers soient réétudiés, elles ont vu tomber une pluie d'Obligation de quitter le territoire français (OQTF) et de refus de séjour.

## SEINE ET MARNE

Pour la première fois de sa carrière, un éducateur a dû remettre à la rue un jeune qu'il suivait depuis plusieurs mois. Le jour de ses 18 ans, ce garçon, pris en charge pendant sa minorité par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) a dû libérer la chambre qu'il occupait sans solution d'hébergement. Ces jeunes ont déjà plus de poids sur les épaules qu'un adulte. Non seulement, ces MNA doivent trouver un patron, un logement, renouveler leurs papiers, mais ils doivent aussi répondre aux attentes de leur famille et continuer de faire bonne impression même quand ça va mal.

## TOURS

Chrétiens Migrants mène actuellement une action concernant le paiement d'une allocation mensuelle pour les enfants des sans papiers (en collaboration avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire).

## MANCHE

En 2020, plus de 9500 traversées ou tentatives de traversé ont été recensées, soit quatre fois plus qu'en 2019, selon un bilan de la préfecture maritime. Six personnes y ont trouvé la mort et trois ont disparu, après quatre morts en 2019.

Lundi 22 février 2021, 60 personnes migrantes ont été secourues alors qu'elles tentaient de rejoindre les côtes britanniques sur des embarcations de fortune. Parmi elles se trouvaient des femmes et des enfants. Alerté par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Gris-Nez, un patrouilleur de la Marine nationale a récupéré à son bord 27 naufragés dont l'embarcation se trouvait en panne moteur à environ 13 kilomètres au nord de Calais. Un second

sauvetage a eu lieu à une quinzaine de kilomètres au nord d'Escalles (non loin de Calais). Trente-trois naufragés ont alors été secourus par une vedette côtière de la gendarmerie maritime. Tous les exilés étaient sains et saufs. Ils ont été déposés à Calais et ont été pris en charge par les pompiers et par la Police aux frontières.

Samedi 27 février 2021, 11 personnes ont été secourues par la gendarmerie française alors qu'elles se trouvaient "en difficulté" à environ 16 kilomètres au large de Gris-Nez. Les naufragés, "tous sains et saufs", ont été "pris en charge" par les pompiers et la police aux frontières. 25 autres migrants ont été interceptés sur une plage de Camiers, à une vingtaine de kilomètres de Boulogne-sur-Mer. Ils venaient de mettre leurs canots à l'eau quand les gendarmes, en mission de surveillance dans la région, sont arrivés et leur ont demandé de rejoindre la terre ferme. Un des migrants, légèrement blessé à la jambe, a été pris en charge tandis que les autres ont été laissés libres. Dans la nuit de samedi 27 à dimanche 28 février, 31 migrants, pour la plupart originaires d'Irak, ont été repérés par des gendarmes sur la plage de Leffrinckoucke, à 5 kilomètres de Dunkerque, alors qu'ils s'apprêtaient à monter sur une embarcation de fortune. Les migrants, dont une femme enceinte, six enfants et deux nourrissons, s'étaient réfugiés dans un blockhaus situé dans les dunes Dewulf pour échapper au vent et aux températures n'excédant pas les 4°C. Tous ont été retrouvés en état d'hypothermie. Dix-sept d'entre eux ont été transférés au centre hospitalier de Dunkerque, les autres ont été pris en charge par les pompiers et la police aux frontières.

Plusieurs migrants ont par ailleurs réussi à rejoindre les côtes britanniques : 87 personnes réparties dans quatre canots ont atteint le Royaume-Uni samedi 28 février 2021. Une d'entre elles a été testée positive au coronavirus.

Une petite embarcation transportant quatre migrants entre Sangatte, dans le Pas-de-Calais, et le Royaume-Uni a chaviré dans la nuit de mardi 2 à mercredi 3 mars 2021. Trois hommes ont pu être sauvés mais un quatrième, un mineur d'origine soudanaise, manque toujours à l'appel, selon le témoignage de l'un des rescapés

## **MEDITERRANEE**

Depuis le début de l'année, 159 migrants ont perdu la vie en Méditerranée, selon le bilan établi par l'Organisation internationale des migrations (OIM).

### **Mare Jonio**

Les ONG de secours aux migrants opérant entre la Libye, Malte et l'Italie sont souvent critiquées en Italie, certains les accusant d'inciter les migrants à tenter la traversée de la Méditerranée et même de collusion avec les trafiquants de migrants. Jusqu'ici cependant, les preuves recueillies dans diverses affaires n'ont pas permis d'arriver à un procès. L'ONG Mediterranea Saving Humans, qui affrète le navire humanitaire Mare Jonio, est soupçonnée par la justice italienne d'avoir reçu de l'argent du géant danois du transport maritime, après avoir récupéré en août 2021, 27 migrants ayant passé 38 jours sur l'un des cargos du transporteur danois dans des conditions extrêmement pénibles. Alors que l'Italie et Malte refusaient de prendre en charge les naufragés, le Mare Jonio les avait récupérés afin de les accueillir dans de meilleures conditions le temps qu'ils puissent être débarqués. Il s'agit, à ce jour, du plus long blocage de migrants au large des côtes européennes. Le 1er mars 2021, à l'aube, une vaste opération de police contre Mediterranea Saving Humans a été menée. Le parquet de Raguse (en Sicile) a exécuté des mandats de perquisition impliquant des dizaines d'agents dans toute l'Italie.

## **Le navire commercial Vos Triton**

Environ 120 passagers, ont quitté la Libye le 18 février 2021. L'embarcation a commencé à prendre l'eau après environ 15 heures de navigation à proximité de la plate-forme pétrolière de Bouri, au large de la Libye.. Les migrants ont alerté la plate-forme téléphonique d'urgence en mer Alarm Phone. Ils ont demandé d'envoyer des secours d'urgence. Les autorités et les navires marchands de la zone ont été prévenus, mais les garde-côtes libyens ont refusé leur aide. Six personnes sont mortes en tombant à l'eau tandis que deux autres, ayant aperçu un bateau au loin, ont tenté de l'atteindre en nageant, et se sont noyées. Le navire marchand Vos Triton, présent à proximité, a finalement procédé au sauvetage des migrants mais l'opération difficile et délicate a entraîné un nouveau drame : une trentaine de personnes se sont noyées portant le bilan à 41 morts. Un seul corps a été retrouvé. Il a été remonté à bord du Vos Triton, où les rescapés lui ont rendu hommage lors d'une cérémonie improvisée à bord, a observé l'avion Moonbird. Parmi les disparus, on compte trois enfants et quatre femmes, dont la mère d'un bébé qui se trouve actuellement en Italie. Les 77 rescapés ont tous été débarqués dans la péninsule italienne. L'équipage voulait ramener les exilés en Libye mais une importante protestation à bord de la part des migrants, a convaincu le capitaine de se diriger vers Lampedusa. Une enquête a été ouverte par les autorités italiennes. Arrivés à proximité des côtes de Lampedusa dimanche 21 février 2021, les rescapés n'ont pas été autorisés à débarquer immédiatement. Le navire est resté plusieurs heures stationné au large de l'île. En fin de journée lundi 22 février 2021, le « Vos Triton » se trouvait à proximité de Porto Empedocle, en Sicile. Une enquête a été ouverte.

Quelques heures après le sauvetage des 77 migrants, samedi, le Vos Triton a une nouvelle fois été sollicité par les ONG. L'avion Moonbird de Sea Watch lui a demandé de porter secours à une autre embarcation de migrants : mais selon l'ONG, le « Vos Triton », qui se trouvait à proximité, n'a pas détourné sa route pour aller les secourir. En mars 2019, ce navire avait secouru des migrants en mer, mais les avait ramenés à Tripoli, bafouant la législation internationale qui enjoint de conduire les rescapés dans un port sûr.

Il n'est pas rare que des navires commerciaux portent secours à des embarcations de migrants en difficultés. Les lois maritimes obligent tout navire se trouvant à proximité d'un bateau en détresse à détourner sa route pour lui porter secours. Dans la majorité des cas, les navires vont débarquer les rescapés dans des ports italiens ou maltais. Mais il arrive que des capitaines choisissent de ramener les migrants en Libye.

## **L'Ocean Viking**

Quelques jours seulement après avoir débarqué 373 migrants en Sicile, tous les rescapés et l'équipage ont fait un test PCR à leur arrivée au port sicilien, qui était négatif. Contrairement aux fois précédentes, le navire n'a pas eu à subir de quarantaine après avoir accosté en Italie et a donc pu rejoindre rapidement la zone de recherche et de sauvetage. Le navire a repris la mer mardi 2 février 2021 et a secouru jeudi 4 février, 237 migrants, dont 31 femmes et 101 mineurs, lors deux opérations au large des côtes libyennes. Ils étaient 422 quelques jours plus tard. Les conditions météorologiques se sont dégradées : la perspective de pluie et de vent fort aggravent encore la situation. Certains rescapés sont contraints de rester sur le pont arrière du navire. Une femme enceinte et son compagnon, ont été évacuées par hélicoptère vendredi 5 février, vers Malte. Huit passagers ont été testés positifs au Covid-19 et isolés.

Le navire a été autorisé à accoster dimanche 7 février 2021, dans la soirée, dans le port sicilien d'Augusta. Il pourra débarquer les 422 migrants qu'il a recueillis en mer au large de la Libye

## **L'Open Arms**

Le navire de l'ONG espagnole a quitté Barcelone, en Espagne, mardi 2 février 2021 pour sa 80ème mission en mer. Il se trouvait jeudi 4 février matin au large de Malte. Le Vendredi 12 février 2021, 40 personnes, dont un bébé de trois mois, ont pu être amenées à bord du bateau après de

nombreuses heures de recherches et malgré le harcèlement des bateaux de patrouille libyens pour que l'Open Arms évacue la zone.

Le samedi 13 février 2021, il a secouru, 106 migrants en mer, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Le sauvetage a eu lieu en pleine nuit, dans les eaux territoriales maltaises, dans des conditions météorologiques difficiles. Quelques minutes après le sauvetage, l'embarcation des migrants a chaviré et a coulé avec l'arrivée d'une tempête et de vagues hautes de 4 mètres. Le sauvetage a eu lieu à l'issue de plusieurs heures de recherches dans cette zone de recherche et de secours, grâce à l'alerte donnée par Alarm Phone, plate forme téléphonique d'urgence. Une patrouille libyenne a par ailleurs assisté à l'opération.

Le 15 février 2021, 146 migrants sont donc sur l'Open Arms, entassés sur le pont recouvert de sac couchages et de couvertures. Ils ont débarqué en Sicile à Port-Empédocle mardi 16 février 2021. Des tests antigéniques ont été réalisés sur les migrants avant qu'ils ne touchent terre. Parmi les rescapés, se trouvaient deux femmes dans leur quatrième mois de grossesse et 58 mineurs, dont l'un d'à peine trois mois. Sur les 58 enfants, 50 voyageaient en solo. Les mineurs seront transférés dans des centres d'accueil spéciaux. Ces personnes secourues venaient principalement : Mali, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Nigeria, Soudan, Cameroun, Togo, Burkina Faso.

### **Astral**

Ce petit voilier fait de l'observation et de la surveillance mais, en théorie, ne peut pas effectuer de sauvetage. Le 5 février 2021, l'équipage a repéré, grâce à une information communiquée par la plate-forme d'urgence Alarm Phone, 45 personnes, dont une femme enceinte, entassées sur un canot à la dérive depuis trois jours. Les humanitaires ont distribué des gilets de sauvetage et des couvertures de survie aux passagers, de plus ils ont une équipe médicale à bord pour prendre en charge une personne en danger. L'équipage a prévenu les autorités compétentes, les garde-côtes maltais qui se sont organisés directement avec l'Italie pour le transfert. Des personnes de l'Astral, en canots pneumatiques, sont restés près des migrants jusqu'à ce que les secours arrivent.

Après deux semaines, l'Astral, qui n'est pas adapté aux longs trajets au large, est rentré lundi 15 février à son port de Badalone, en Espagne.

### **Aita Mari**

Le navire a quitté l'Espagne le 12 février 2021, pour patrouiller dans la zone de détresse et de sauvetage (SAR) à partir du 16 février 2021, pour commencer la cinquième mission. Il peut secourir jusqu'à 140 personnes. Il devrait être en mer pendant deux semaines, en fonction des opérations de sauvetage que seront effectuées. Comme L'Open Arms sera bientôt en quarantaine, l'Ocean Viking de SOS Méditerranée aussi (dans le port sicilien d'Augusta). Il est le seul dans la zone de détresse. Dès le 29 février vers 10h, il a recueilli à son bord en Méditerranée centrale 102 naufragés : 94 hommes, 7 femmes dont deux enceintes et un bébé de 7 mois. La plupart sont somaliens. Ils sont examinés et testés au Covid-19 à bord. Vers midi un second sauvetage a pu avoir lieu. Quelque 46 migrants ont été secourus : ils ont reçus des gilets de sauvetage, de la nourriture et ont décidé de repartir vers le Nord. Le navire n'a pas la capacité de prendre beaucoup plus de migrants à bord. Samedi 20 février 2021, l'Italie a donné son accord pour débarquer les migrants. Le navire a accosté dimanche vers 8h du matin au port sicilien d'Augusta (Sicile), mais a dû attendre lundi midi 21 février 2021 pour débiter le débarquement des naufragés.

### **Le SeaWatch3**

Après 7 mois d'absence (due à une saisie italienne) a quitté vendredi 19 février 2021 le port espagnol de Borriana, mais il ne sera pas sur la zone de sauvetage au large de la Libye, avant le 24 ou 25 février 2021. Entre vendredi 26 et dimanche 28 février 2021, le Sea Watch 3 a procédé à cinq

opérations de sauvetage. 363 migrants sont désormais "en sécurité" sur le navire humanitaire qui navigue près de Lampedusa, dans l'espoir d'y débarquer les naufragés. Alors que le navire humanitaire faisait route vers Lampedusa avec 363 personnes à bord, il a croisé un bateau en bois en détresse avec 90 exilés au large de l'île italienne. Le Sea Watch 3 déjà bondé, n'a pas pu prendre en charge les naufragés, et les a évacués vers ses radeaux de sauvetage. Ce n'est qu'après des heures que les garde-côtes italiens sont arrivés dans la zone et ont pris en charge ces migrants.

## LIBYE

Malgré l'hiver, les départs depuis la Libye n'ont pas cessé. Mercredi, 90 personnes ont été interceptées en mer par les garde-côtes libyens et renvoyées dans le pays. L'embarcation avait été repérée par l'avion des Pilotes volontaires. L'Ocean Viking se dirigeait vers le canot quand les équipes de SOS Méditerranée ont appris qu'il avait été intercepté.

Les garde-côtes libyens ont mené plusieurs opérations de sauvetage et secouru environ 1 500 personnes en une semaine. Lorsque les migrants sont interceptés au large des côtes libyennes, ils refusent souvent de revenir en Libye, où ils savent qu'ils iront en centre de détention. Ils espèrent voir arriver un navire affrété par une ONG. Les agences de l'ONU et les ONG dénoncent régulièrement le renvoi en Libye de migrants interceptés en mer étant donné la situation chaotique du pays. Elles déplorent également les conditions déplorables dans les centres de détention.

### L'accord Italie-Libye

Mardi 2 février 2021, les ONG Amnesty International, Médecins sans frontières (MSF), the Association for Juridical Studies on Immigration (ASGI), Emergency, Mediterranean Saving Humans, Oxfam et Sea-Watch, à l'occasion de l'anniversaire de l'accord entre l'Italie et la Libye, ont dénoncé cet accord. L'Italie a dépensé la somme record de 785 millions d'euros pour bloquer le flux migratoire en Libye.

Quatre ans après l'accord entre l'Italie et la Libye visant à freiner les arrivées de migrants en Europe, il est devenu plus difficile que jamais de quitter la Libye. Depuis 2017, la Libye, pays considéré comme "non-sûr" par la communauté internationale, est en charge de la coordination des sauvetages au large de ses côtes (tâche qui incombait auparavant au centre de coordination de sauvetage maritime de Rome ou de La Valette, à Malte). Cet accord a atteint son objectif pour le gouvernement italien : les arrivées de migrants venus de Libye ont diminué. C'est une conséquence directe des interceptions menées par les garde-côtes. Ces quatre dernières années, 50 000 migrants, dont 12 000 en 2020, ont été interceptés en mer par les garde-côtes libyens et renvoyés de force en Libye.

Les migrants secourus sont envoyés dans des centres de détention en Libye, ce qui ne résout en rien leur situation. S'ils ne sont pas dans des centres de détention officiels, les migrants peuvent être détenus dans des camps officieux qui sont gérés par des trafiquants. Plus de 316 000 migrants se trouvaient en Libye au mois d'octobre 2020. Dans ces centres clandestins, où les associations humanitaires ne sont pas présentes, les conditions sont pires : ils sont exploités, violentés, torturés.

Il y a une volonté d'empêcher ces personnes de quitter la Libye. Et l'accord avec l'Italie, par un effet pervers, contribue à bloquer les migrants dans ce pays. L'Italie, en 2020, avait proposé d'inclure la nécessité d'augmenter les contrôles portant sur les conditions de détention des migrants dans les centres. Mais cela n'a abouti à rien. Il faudrait multiplier les voies légales pour que les migrants puissent, soit, rentrer chez eux, soit, s'établir dans un autre pays.

Cinq migrants érythréens ont intenté une **action en justice** devant le tribunal civil de Rome **contre les autorités italiennes** qu'ils accusent de les avoir "refoulés" illégalement vers la Libye, après avoir été interceptés par l'Asso Ventinove dans les eaux internationales de la Méditerranée, le

2 juillet 2018. Arrêtés par les garde-côtes libyens au port, les cinq naufragés ont été enfermés en Libye et "exposés à des mois de détention arbitraire et de violences". Les plaignants dénoncent également le non respect du droit d'asile. Les navires de la marine italienne Caprera et Duilio, déployés à Tripoli, ont demandé à l'Asso Ventinove d'embarquer 150 personnes fuyant la Libye, originaires d'Érythrée, d'Éthiopie et du Soudan.

L' Organisation internationale pour les migrations estime que que 170 personnes sont décédés depuis le début 2021 et que 3 700 migrants ont été interceptés et ramenés en Libye par les garde-côtes avant d'être, pour la plupart, envoyés en centres de détention. Vendredi 19 et samedi 20 février 2021, 340 migrants ont été interceptés. Combien de personnes supplémentaires seront détenues, maltraitées ou noyées en tentant de fuir, avant que l'approche de l'UE face à la situation ne change ?"

Un migrant a réussi à s'échapper la semaine dernière d'une maison transformée en prison secrète. L'homme a signalé aux autorités que lui et d'autres exilés avaient été détenus et torturés par des trafiquants dans le bâtiment. Les autorités libyennes ont effectué une descente dimanche 21 février 2021 dans une prison clandestine située à Kufra, dans le sud-est du pays, où étaient retenus des dizaines de migrants. Souvent dissimulés dans des entrepôts vides ou des usines désaffectées, ces endroits non officiels sont des zones de non-droit où les migrants sont entassés par dizaines dans des pièces sans lumière, sans accès à l'eau ou à des toilettes, et privés de vrais repas. Cent-cinquante-six personnes, originaires du Soudan, d'Érythrée et du Soudan, ont ainsi été **libérées**. Parmi elles se trouvaient 15 femmes et cinq enfants. Au moins **six trafiquants ont été interpellés** et une enquête a été ouverte. Les 156 rescapés libérés ont été envoyés dans le centre de détention de la ville où le personnel de l'OIM leur a fourni une assistance sanitaire et des articles de première nécessité. Mais ces centres sont connus pour être, eux aussi, des lieux d'enfermement où les migrants sont là aussi victimes de violences.

Le bureau libyen de l'ONG, Danish Refugee Council, estime que 10% des 800 000 migrants et réfugiés du pays sont passés au moins une fois dans l'une de ces prisons clandestines au cours des dernières années.

Dimanche 28 février 2021, 95 personnes qui tentaient de rejoindre l'Europe en traversant la mer Méditerranée ont été interceptées par les garde-côtes libyens et ramenées à la base navale de Tripoli. Beaucoup d'exilés souffraient de brûlures et d'hypothermie. Deux d'entre eux se trouvant dans un état critique ont été transportés vers un hôpital. Au moins 15 personnes sont portées disparues en mer, d'après les témoignages des rescapés.

Samedi 20 février 2021 déjà, 41 migrants se sont noyés en mer alors qu'ils essayaient d'atteindre les côtes européennes à bord d'une embarcation de fortune. Un seul corps avait pu être récupéré par un navire commercial qui avait porté secours aux naufragés.

## TUNISIE

Après le naufrage, samedi 13 février 2021, d'une embarcation au large de l'île italienne de Lampedusa, on déplore un mort et 22 disparus. (selon la marine tunisienne). La marine indique avoir secouru 25 migrants lors des opérations de secours, qui se sont déroulées à une centaine de kilomètres de Lampedusa. Mais le mauvais temps a interrompu les recherches. Les migrants secourus, dont six femmes de différentes nationalités africaines, ont été ramenés en Tunisie. Les survivants ont affirmé que leur bateau avait pris la mer dans la nuit de vendredi 12 à samedi 13 dans la région portuaire de Sidi Mansour, dans la province de Sfax (centre-est de la Tunisie). Quarante-huit personnes se trouvaient à bord. Vingt-deux manquent aujourd'hui à l'appel et un corps a été repêché.

Depuis la révolution de 2011, les départs irréguliers des côtes tunisiennes ne cessent d'augmenter tandis que l'année écoulée a été marquée par une recrudescence d'embarcations en Méditerranée centrale, route migratoire la plus meurtrière du monde pour les candidats à l'exil vers l'Europe. Avec quelque 12 000 arrivées comptabilisées en 2020, les Tunisiens représentent la principale nationalité à débarquer clandestinement en Italie. Depuis le début de l'année 2021, 1 000 migrants sont arrivés, clandestinement en Italie via la Tunisie, par la mer, et 2 500 via la Libye.

Samedi 20 février 2021, 54 migrants clandestins, tous des hommes, ont été secourus après que leur bateau soit tombé en panne au large de la province de Mahdia (centre-est de la Tunisie). Les corps sans vie de deux Tunisiens ont été retrouvés.

Dimanche 21 février 2021, 103 personnes dont six femmes et cinq mineurs ont été interceptées à bord d'une autre embarcation en panne au large de Chebba, (centre-est du pays). Le groupe, qui avait pris la mer le 16 février depuis le port libyen de Zouara en direction de l'Italie, était constitué de Syriens, d'Égyptiens, de Soudanais, de Somaliens ou encore de Bangladais,

## **MEDITERRANEE CENTRALE**

### **FRONTEX**

L'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes est accusée d'être impliquée dans des incidents de refoulements de bateaux de demandeurs d'asile de Grèce vers la Turquie. Le conseil d'administration de Frontex -composé de représentants d'États membres et de la Commission européenne- a mis en place un groupe de travail chargé d'enquêter sur le dossier. Les dirigeants de Frontex ont jusqu'au 26 février 2021 pour fournir des informations supplémentaires. Un nouveau conseil d'administration est prévu début mars.

L'Office européen de lutte antifraude (Olaf) a ouvert une nouvelle enquête visant des accusations de fraude et de harcèlement envers des membres du personnel de Frontex. Frontex a en effet reçu des industries de la surveillance et de l'armement. En effet, d'ici 2027, l'agence doit disposer de 10 000 employés et se doter de nombreux équipements, radars, drones, systèmes de reconnaissance faciale. Mais 72% des lobbystes reçus ne sont pas inscrites au registre européen de la transparence. Ce que prévoient les règles européennes.

## **UNION EUROPEENNE**

### **Travailleurs saisonniers**

D'après un rapport du Réseau européen des migrations, certains États européens sont actifs dans le recrutement de personnel saisonnier hors des frontières de l'UE. En 2018, la plupart des saisonniers en Finlande et en Suède venaient de Thaïlande pour la cueillette de baies notamment. La même année, en France, les premiers pays d'origine des saisonniers étaient le Maroc, le Mali, la Guinée, la Tunisie et la Côte d'Ivoire. En Espagne, le Maroc fournit le plus grand contingent de travailleurs saisonniers. La Pologne a accueilli en 2019 le plus grand nombre de travailleurs saisonniers (46.000), suivi de la Finlande (17.000), l'Espagne (12.000), la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie et l'Italie. Le travail saisonnier représente une opportunité mais n'est pas sans dangers. L'exploitation de main d'œuvre n'est pas rare.

## BELGIQUE

Dans la nuit du 16 au 17 mai 2018 sur une autoroute de Wallonie, au sud de Bruxelles, une camionnette transportant une trentaine de migrants venant de Grande-Synthe, dans le nord de la France, avait tenté d'échapper à vive allure à une voiture de police qui voulait l'intercepter. Face au refus d'obtempérer, l'un des policiers avait sorti son arme par la fenêtre et visé le pneu avant gauche en doublant. Mais un brusque coup de volant de son collègue avait dévié son tir vers l'habitacle de la camionnette, où une fillette kurde de 2 ans, installée avec ses parents derrière le chauffeur, a été touchée d'une balle dans la tête. Elle avait succombé peu après dans l'ambulance qui la transportait à l'hôpital. Le policier belge a été inculpé d'homicide involontaire dans l'affaire, a été laissé libre. Mais deux autres suspects sont en détention provisoire en Belgique : le chauffeur de la camionnette et le passeur soupçonné d'avoir fait monter à bord les migrants, des Kurdes d'Irak. Le premier avait été extradé du Royaume-Uni en avril 2019 et le second des Pays-Bas à l'automne. De nationalité irakienne, tous deux ont été inculpés d'"entrave méchante à la circulation avec la circonstance aggravante du décès" et "rébellion armée", l'arme étant dans ce contexte la camionnette avec laquelle il a tenté de percuter ses poursuivants.

Lundi 1er mars 2021, huit migrants enfermés dans un conteneur au port de Zeebrugge dans le nord-ouest de la Belgique ont été sauvés de la suffocation. Ils ont donné eux-mêmes l'alerte en appelant les autorités depuis leur conteneur. Une partie de l'activité portuaire de Zeebrugge, plateforme du transport de fret vers l'Angleterre, a été suspendue le temps de les retrouver. Tous ont été évalués en bonne santé, après un contrôle médical. Le groupe avait grimpé dans le conteneur lorsqu'il se trouvait sur un train de marchandises à destination du port de Zeebrugge. Les migrants s'attendaient à ce que leur conteneur soit rapidement chargé sur un navire à destination de l'Angleterre.

Les tentatives de rejoindre l'Angleterre depuis Zeebrugge se poursuivent. Selon le parquet, le nombre de migrants découverts dans ce port est en augmentation : en moyenne, 64 personnes y ont été repérées chaque semaine depuis le début de l'année 2021, contre 112 la dernière semaine de février.

A Bruxelles, quelque 200 sans-papiers ont investi l'église Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, ainsi que l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université flamande de Bruxelles (VUB) afin d'obtenir leur régularisation. Le prêtre de cette église du centre-ville de Bruxelles, est un fervent défenseur des sans-papiers. Il en héberge chez lui « depuis toujours. On se bat pour eux, pour leurs droits. Ils ont construit leur vie ici. Il faut arrêter de les invisibiliser, ça ne peut plus durer ». Le mouvement, débuté le 28 janvier avec l'occupation de l'église, ne rassemblait au départ qu'une vingtaine de personnes puis s'est étendu au fil des semaines. Les occupants de l'église espèrent aboutir à un changement de la loi et à une campagne massive de régularisation, comme celles de 1999 et de 2009. Mais il faut du courage et la tendance est plutôt au blocage politique pour des raisons électoralistes car l'opinion publique n'est pas favorable à ce genre de mesure. En effet, le nouveau Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration compare l'occupation à du "chantage". Mais, pour le prêtre : « En agissant ainsi, ils veulent continuer à nier cette réalité mais, nous, on va continuer à la mettre sous leurs yeux ».

## ALLEMAGNE

Quand il existe un besoin de personnel non qualifié, ils sont avant tout satisfaits par une immigration de ressortissants de l'Union européenne. Une qualification et des diplômes peuvent permettre aux ressortissants de pays tiers de venir travailler en Allemagne. Il existe également la carte bleue européenne, qui permet à des personnes hautement qualifiées de travailler dans l'Union

européenne. Le visa Job-Search est un permis de séjour temporaire de recherche d'emploi ou de création d'entreprise, qui autorise une personne à passer jusqu'à six mois dans le pays pour prospecter. La condition est néanmoins d'avoir un diplôme universitaire et de suffisamment d'argent pour pouvoir subvenir à ses besoins.

La "réglementation de l'immigration pour les Balkans occidentaux", mise en place après 2015 et prolongée jusqu'en 2023, soulage les administrations submergées par le nombre important de demandes d'asile et répond aux besoins de certains secteurs professionnels, dont la construction. Grâce à des accords bilatéraux - actuellement un accord a ainsi été conclu avec la Géorgie, d'autres discussions sont en cours avec des pays comme la Moldavie, l'Albanie et la Bosnie - l'Allemagne recrute des travailleurs saisonniers pour les domaines de la santé et de l'assistance aux personnes âgées.

## ESPAGNE

### CANARIES

#### Désespoir et grève de la faim

Le désespoir des migrants arrivés du continent africain pour demander l'asile en Europe se fait de plus en plus concret : Automutilation, tentatives de suicide, grèves de la faim. Les migrants, n'ont d'autres options que s'entasser dans des hébergements réquisitionnés à la hâte par les autorités : hôtels en mal de touristes, baraques militaires, campements sommaires où la pluie et la boue entrent dans les tentes. Laissés dans l'incertitude, beaucoup craignent une expulsion. Des manifestations de migrants ont eu lieu notamment à Grande Canarie. Réclamant un transfert vers le continent, certains ont brandi des pancartes indiquant "L'Europe ou la mort". Depuis Samedi 6 février 2021, environ 450 Marocains logés au centre de la Croix Blanche (campement installé dans une école fermée) sont en grève de la faim pour protester contre les violences xénophobes et demander aux autorités davantage de protection. Ils sollicitent l'aide de leurs autorités consulaires pour accélérer les procédures.

Une vidéo de 4mn 22s filmée secrètement le 31 janvier 2021 dans un centre d'accueil pour migrants mineurs situé à Las Palmas, dans lequel la police avait été appelée à la suite de menaces proférées contre le responsable de cette structure, montre : face à une demi-douzaine de policiers, quatre mineurs assis contre un mur implorant leur clémence et demandant de l'aide, tandis qu'un cinquième gît inanimé, face contre terre, sans recevoir d'attention médicale. La situation est tendue et un policier gifle lourdement l'un des jeunes qui semble terrorisé. Une enquête a été ouverte sur ces faits. Les autorités marocaines ont demandé des éclaircissements à l'ambassadeur espagnol au Maroc, lui faisant part leur inquiétude face à ces événements et elles ont demandé aux autorités espagnoles de prendre les mesures disciplinaires nécessaires envers les auteurs de ces actes de violence. La situation des 3 462 mineurs présents sur l'archipel requiert, selon l'Unicef, une attention particulière de la part des autorités locales afin que ces jeunes, une fois majeurs, ne se retrouvent pas à la rue, sans papiers ni permis de résidence. Beaucoup de migrants sont livrés à eux-mêmes et tentent de s'en sortir par tous les moyens, certains tombant dans la délinquance. Les relations sont très tendues avec la population locale, certains migrants ayant été victimes d'agressions. De nombreux habitants demandent leur renvoi vers leurs pays d'accueil.

Les autorités espagnoles ont **arrêté** mercredi 24 février **quatorze passeurs** identifiés par les migrants comme les organisateurs des traversées et les personnes chargées de conduire les embarcations de fortune dans lesquelles sont arrivés les exilés en décembre et en janvier. Les passeurs, âgés de 19 à 45 ans, sont originaires du Maroc, du Mali, de Gambie, de Mauritanie et de Guinée. Parmi eux, se trouve une femme. En l'espace de deux mois, les trafiquants présumés ont transporté au total 237 personnes, dont 26 mineurs, sans aucune mesure de sécurité, sans gilet de sauvetage, nourriture ou boisson. En raison des conditions sordides des traversées, trois personnes sont mortes dont un enfant de neuf ans. Ces passeurs, qui facturaient la traversée des côtes

africaines aux Canaries entre 2 000 et 2 500 euros, sont accusés d'avoir favorisé l'immigration illégale tandis que six d'entre eux impliqués dans les traversées où sont morts des migrants, sont également accusés d'homicide involontaire. Trois des passeurs sont en outre accusés d'appartenance à une organisation criminelle.

## **Camp de Nijar**

Un incendie a ravagé une grande partie du camp de travailleurs migrants à **Nijar**, dans le sud de l'Espagne, dans la nuit du samedi 13 février 2021. Le feu, qui s'est déclaré vers 22h, a été particulièrement violent. La plupart des toits du camp de Nijar sont en plastique, ce qui a entraîné une propagation plus rapide des flammes. Le feu ne s'est éteint qu'à 2h45 du matin car il y avait beaucoup de gens qui tentaient de récupérer leurs biens, ce qui entravait les secours. Les autorités espagnoles ont indiqué que l'origine de l'incendie restait pour l'heure inconnue. Ce n'est pas la première fois qu'un incendie touche ce camp de travailleurs.

La quasi totalité des migrants - marocains et africains subsahariens – de ce camp travaillent dans les champs et les serres d'Almeria, une région d'où provient une grande partie des fruits et légumes en Europe (voir lettre 11). Le camp compte environ 1200 personnes. Les conséquences de l'incendie concernent les 200 personnes qui se retrouvent sans logement, ainsi que ceux dont les cabanes sont inutilisables (suie et ravages de la fumée).

## **Melilla et Ceuta** (enclave espagnole au nord du Maroc)

Melilla et Ceuta représentent les seules frontières terrestres de l'Union européenne avec l'Afrique. Devant la dangerosité de la traversée de la Méditerranée depuis la Libye ou la Tunisie, les deux enclaves espagnoles sont considérées comme des points d'entrée privilégiés pour ceux qui veulent rejoindre clandestinement l'Europe, généralement en escaladant la clôture frontalière ou en nageant le long de la côte. Une fois sur place, nombreux sont ceux qui souhaitent se rendre en Espagne continentale soit pour poursuivre leur chemin ailleurs en Europe, soit pour y demander l'asile dans de meilleures conditions. L'année dernière, environ 1 500 migrants sont arrivés à Melilla contre 300 en 2018.

La Garde civile espagnole a découvert le 19 février 2021 un migrant clandestin, vivant mais affaibli, **dissimulé dans un sac** contenant des cendres volantes venant d'un incinérateur, à bord d'un bateau amarré au port de Melilla . D'autres migrants ont été découverts le même jour au port de Melilla, cachés notamment dans des conteneurs remplis d'objets en verre et de tessons de bouteilles tranchants destinés au recyclage. Ont été découverts, 41 migrants tentant d'embarquer dans des bateaux pour entrer en Espagne de manière irrégulière, à bord de camions et d'autres véhicules présents sur le port.

Déjà **quatre morts en deux jours**. Un migrant d'Afrique subsaharienne est décédé mardi 2 mars 2021 après avoir tenté de rallier à la nage l'enclave espagnole de Melilla, au Maroc. L'homme était parti du port voisin Beni Ansar, à moins d'un km de Melilla. L'alerte a été donnée par un témoin ayant entendu des cris dans la mer. Ce soir-là, deux personnes ont été sorties de l'eau. Malgré les tentatives de réanimation, un des rescapés n'a pas pu être ramené à la vie. L'homme, dont la nationalité n'a pas été précisé, est le quatrième migrant à mourir à Melilla, dans la mer, en moins de 48h. L'autre migrant, toujours en vie, souffre d'hypothermie. Dans la même soirée, une troisième personne a été récupérée à Melilla et transférée à l'hôpital, elle avait, elle aussi, nagé le long de la côte jusqu'à l'enclave espagnole. Lundi 1er mars, dans l'après-midi, un cadavre a été retrouvé sur la plage de Los Cárabos. Le lendemain, trois autres corps ont aussi été récupérés sur différents secteurs de Melilla, dont la plage de Horcas Coloradas.

L'Espagne a comptabilisé 41 861 migrants entrés illégalement en 2020 sur l'ensemble de son territoire aussi bien par voie maritime que terrestre, soit une hausse de 29% par rapport à 2019.

## GRECE

Une vague de froid touche actuellement la Grèce, compliquant durement le quotidien des migrants vivant dans les camps du pays. Le camp de migrants de Malakasa, à 40 km d'Athènes, est recouvert de neige, l'eau et l'électricité ne fonctionnent plus. Plus de 700 enfants et de 1500 personnes y vivent. Les tentes sont recouvertes par la neige et les migrants vont les pieds nus dans le camp athénien d'Eleonas. Ils se réchauffent comme ils peuvent autour de feux de camp. La section grecque du Haut commissariat des réfugiés (HCR) a offert ces derniers jours des radiateurs dans les camps à travers le pays. Dans les îles, à Lesbos ou Samos, la situation est tout aussi problématique. Mais pour le gouvernement : "Personne n'est en danger dans le camp sur l'île de Lesbos", (abritant plus de 6 000 demandeurs d'asile). "Nous œuvrons quotidiennement pour améliorer les conditions des camps d'accueil sur les îles", ce qui prouve que les conditions sont actuellement mauvaises. Cependant, plusieurs humanitaires et citoyens solidaires des migrants se sont rassemblés devant la mairie de Mytilène (Lesbos) pour demander en urgence l'ouverture des églises et d'autres bâtiments chauffés pour accueillir en priorité les enfants. La seule solution durable est de transférer ces personnes dans des logements sûrs et chauffés sur le continent grec et de continuer les relocalisations vers d'autres pays européens.

Quelque 116 réfugiés, dont 30 familles avec enfants, (d'Afghanistan, d'Iran et d'Irak) ont quitté Lesbos, parmi des milliers d'autres migrants, à bord d'un avion en direction de Hanovre, en Allemagne. Ce transfert est l'un des rares ayant pu être mis en place ces derniers mois. Après l'incendie du camp de Moria. En raison des difficultés liées à la pandémie de coronavirus, seuls 449 réfugiés ont été relocalisés en Allemagne. Grèce et Allemagne s'étaient mis d'accord sur la relocalisation de 1 553 réfugiés de Lesbos. La solidarité européenne peut et doit être une réalité et la gestion de la crise migratoire concerne toute l'Union européenne. La Grèce, et en particulier les cinq îles de la mer Égée face à la Turquie, porte seul un poids disproportionné.

L'hiver, quand il fait froid sous les tentes des camps, de nombreux exilés font des feux de bois pour se réchauffer ou utilisent des poêles à l'intérieur de leur habitation précaire, ce qui provoque souvent des accidents. Les camps de migrants sont régulièrement touchés par des incendies, la plupart accidentels. Il y a trois jours, deux incendies ont détruit deux tentes sans faire de victime dans deux camps de migrants sur l'île de Lesbos. Un incendie s'est déclaré dans la soirée de mardi 23 février 2021 dans un camp de migrants de Thèbes, au nord d'Athènes, provoquant la mort d'un enfant kurde de 6 ans. Les pompiers ont tardé à réagir, mettant plus d'une heure à rejoindre les lieux, selon les migrants. Les autorités, elles, disent que la police a dû également intervenir car les migrants bloquaient l'accès à la structure qui avait pris feu, empêchant les pompiers de se rendre sur place.

### **Kara Tepe**

Construit en septembre dernier à la suite de l'incendie qui a détruit le camp de Moria, situé en bord de mer, sur un ancien terrain militaire, Kara Tepe (Lesbos) est régulièrement balayé par les vents et inondé par les pluies. Plus de 6 000 personnes y vivent depuis le mois de septembre 2020 dans des conditions désastreuses, en attendant leur transfert vers le continent puis vers un autre pays européen.

Une demandeuse d'asile afghane âgée de 26 ans et enceinte de huit mois a tenté de s'immoler par le feu dimanche 21 février 2021 dans ce nouveau camp de Kara Tepe. La jeune femme, déjà mère de deux enfants, a survécu, elle a été hospitalisée à Mytilène avec d'importantes brûlures au visage. elle doit être présentée jeudi 25 février au parquet pour répondre des accusations d'incendie volontaire. Examinée par un psychologue, elle a expliqué son geste par le fait qu'elle et sa famille devaient être transférées en Allemagne mais que l'opération a été annulée au dernier moment. Jusqu'à présent, en raison des difficultés liées à la pandémie de coronavirus, seuls 449 réfugiés ont été relocalisés en Allemagne.

## HONGRIE

La **Hongrie a été condamné** mardi 2 mars 2021 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour plusieurs violations des droits d'une famille de demandeurs d'asile irano-afghane en 2017. Le père, ma mère enceinte et 3 enfants, demandeurs d'asile, avait été placés dans une zone de transit, dans un conteneur de 13 mètres carrés. En raison du fait qu'il demandait l'asile pour la troisième fois, le père n'était pas autorisé à recevoir de la nourriture des autorités, en application de la législation hongroise. Il se nourrissait à partir des restes qu'il trouvait dans les poubelles : il n'avait pas eu un accès adéquat à la nourriture, violant l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme interdisant les "traitements inhumains ou dégradants. Les enfants" (âgés de sept mois, six ans et sept ans) et l'état de santé de la mère, enceinte, ont fait l'objet de traitements inhumains ou dégradants. Il y eu aussi violation du droit à la liberté et à la sûreté. La Cour a donc condamné la Hongrie à verser 4 500 euros à chacun des enfants et 6 500 euros à chacun des parents, pour "dommage moral". Malgré ces condamnations, la Hongrie, hostile à l'accueil de réfugiés, qui a érigé une clôture partiellement électrifiée tout le long de sa frontière avec la Serbie et de celle avec la Croatie, continue ses expulsions illégales de migrants.

## ITALIE

A Oulx, ville italienne de 3000 habitants, dans le Val de Susse, à moins de 20 km de la frontière avec la France, une association italienne « Refuge », offre gîte et couverts aux migrants en transit. Doté d'un dortoir et d'un vestiaire avec des vêtements de ski (de différentes tailles), le Refuge existe pour éviter les tragédies. L'association n'agit que dans un but humanitaire : les migrants vont traverser les Alpes ; elle est là pour assurer qu'ils n'y meurent pas. Elle leur fournit des bottes, des gants, des chaufferettes, et des vêtements chauds afin d'assurer leur survie et leur sécurité. Les migrants peuvent trouver aussi des prospectus sur leurs droits en montagne. Les forces de l'ordre et les citoyens - que les migrants peuvent croiser - n'ont pas "le droit de détruire les papiers et documents officiels", "de les traquer et de les mettre en danger", "de les laisser s'ils sont malades ou blessés", ou encore "de voler leur argent ou leur téléphone portable". Souvent les personnes reviennent : Il y a des pushbacks tous les jours. Parfois, des gens partent, et reviennent quelques heures après. À la date du 11 février 2021, près de 25 personnes logent au Refuge d'Oulx. Certaines sont fraîchement arrivées des Balkans ou du sud de l'Italie, d'autres ont été victimes de pushbacks, d'autres encore ont été arrêtées au niveau du tunnel franco-italien de Fréjus.

Un naufrage survenu au cours d'une opération de sauvetage menée par les garde-côtes italiens a coûté la vie à sept migrants dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 février 2021 au sud de l'île de Lampedusa. Une quarantaine de personnes ont pu être secourues.

Il y a toujours une certaine réticence à rejoindre rapidement des embarcations en détresse, en particulier depuis que Malte s'est totalement retirée des opérations de sauvetage, y compris dans ses eaux territoriales. Les embarcations de migrants sont désormais contraintes de naviguer bien plus au nord et donc de passer bien plus de temps en mer au lieu d'être pris en charge à Malte.

Dimanche 21 février 2021, 77 rescapés arrivés à Lampedusa ont passé plus de trois jours en mer et attendu plus de 30 heures après avoir lancé plusieurs appels de détresses et été repérés la première fois. Laisser des gens en mer pendant des heures jusqu'à ce qu'ils arrivent au large des côtes italiennes est inacceptable et met leur vie en danger.

### **Arrivé en Italie, et après ?**

En 2020, 34 150 migrants sont arrivés via la mer principalement sur l'île de Lampedusa, en Sicile et en Calabre. Depuis le début 2021, un peu plus de 2 900 migrants ont atteint l'Italie à bord de petites embarcations, contre 2 065 à la même période l'an dernier. Ils n'étaient que 11 470 en 2019.

Une fois l'Italie atteintes, le parcours administratif commence. Les migrants sont interrogés : On leur demande leur nom, leur pays d'origine, l'itinéraire qu'ils ont emprunté jusqu'en Italie, et la raison de leur exil. Si le migrant est venu pour demander l'asile, il peut rester légalement sur le territoire le temps de sa demande d'asile. Si c'est pour des raisons économiques, il est déclaré illégal. Leurs empreintes digitales sont relevées et enregistrées. Cet acte intègre les migrants dans la procédure dite de Dublin, indiquant que l'Italie est considéré responsable de leur demande d'asile. Ils ne pourront pas déposer de demande d'asile dans un autre pays européen, sauf cas spécifiques.

En raison de la pandémie de Covid-19, les migrants doivent obligatoirement observer une période de quarantaine de 10 jours qui se déroule à bord de bateaux dédiés, amarrés dans différents endroits d'Italie. La Croix-Rouge italienne est chargée du déroulement de cette procédure à bord. Les mineurs sont mis à part, et transférés dans des centres spécifiquement prévus pour eux, sur la terre ferme. A l'issue de cette période, les migrants sont dirigés vers deux lieux différents en fonction de leur situation. Les demandeurs d'asile sont envoyés en "centres de réception", où ils vont pouvoir suivre la procédure pour demander le statut de réfugié. S'ils ne sont pas demandeurs d'asile et sont arrivés en Italie pour d'autres raisons, ils peuvent être envoyés en centres de rétention, d'où ils attendront leur expulsion. Le passage par le centre de rétention n'est pas systématique, notamment en raison d'un manque de places. Dans ce cas-là, ils reçoivent l'ordre de quitter le pays - par leurs propres moyens - sous sept jours. Les fermetures de frontières ont mis un frein à de nombreuses expulsions ces derniers mois. Toutefois, l'Italie est toujours en mesure de renvoyer les ressortissants tunisiens vers leur pays d'origine. Entre août et novembre 2020, un peu plus de 1 500 expulsions vers la Tunisie ont eu lieu.

Après plus de 3 ans d'enquête, le procureur de Trapani (Sicile) a **officiellement inculpé 21 personnes et 3 organisations pour aide et encouragement à l'immigration illégale**. Ces accusations sont liées à des opérations conduites entre 2016 et 2017. Sont inculpés 10 membres d'équipage de la « **Iuventa** » (navire de sauvetage des migrant en méditerranée, et qui a été mis sous séquestre depuis 3 ans). Bien qu'elles aient sauvé plus de 14 000 vies, ces personnes sont accusées d'avoir « facilité l'entrée irrégulière » de migrants en Italie, faits passibles d'une peine de 20 ans de prison. Des procureurs affirment que lors de trois opérations de sauvetage ayant eu lieu en 2016 et 2017, l'équipage du Iuventa s'est entendu avec des passeurs pour qu'ils lui remettent des réfugiés et des migrants, avant de rendre aux passeurs les bateaux vides afin qu'ils les réutilisent. L'intention serait de **rendre criminelles la migration et la solidarité**. Sans ces navires, des personnes meurent, alors qu'elles peuvent être sauvées. L'affaire du Iuventa est la première procédure judiciaire engagée contre une ONG de sauvetage en Italie, après une campagne de dénigrement cherchant à jeter le discrédit sur les ONG.

## **MALTE**

Dimanche 21 février 2021, un canot, avec 55 personnes migrantes à son bord, a réussi à rejoindre l'île de Malte sans assistance depuis les côtes libyennes, et sans être repéré en amont en Méditerranée, ni y laisser leur vie. Vendredi 19 février 2021, au soir, 8 hommes ont été retrouvés en train de marcher sur une route entre les villes de Zurrieq et de Ghar Lapsi, au sud de l'île. Les migrants, cinq Syriens et trois Égyptiens, auraient également atteint Malte par bateau. Ils font tous l'objet d'une enquête de la police de l'immigration. C'est un fait extrêmement rare. La route qui sépare de plus de 1 000 km de mer les deux pays est dangereuse. Les embarcations parties du nord du continent africain ont beaucoup de mal à atteindre Malte de manière autonome. Elles sont généralement secourues en mer par les garde-côtes européens ou interceptées par les Libyens.

Le 18 septembre 2020, une émeute avait éclaté au **centre de rétention d'Hal Safi**, tristement célèbre pour ses conditions de vie déplorables. Un groupe de détenus qui réclamaient un meilleur traitement avaient jeté des pierres, des briques et des objets métalliques sur les structures de l'établissement ainsi que sur des forces de l'ordre qui tentaient de les arrêter. Deux policiers

avaient été hospitalisés pour de graves blessures. Cinq migrants, originaires du Soudan, d'Érythrée et du Tchad et âgés de 15 à 22 ans, qui ont plaidé coupable d'avoir participé à une émeute, ont été condamnés à 18 et 30 mois de prison. Les condamnés ont obtenu que le temps déjà passé en détention soit déduit de leur peine. Aucun d'entre eux n'avait déjà été condamné par le passé.

Plusieurs mouvements de protestation ont été observés ces dernières années dans ce centre de rétention maltais. En octobre 2019, une dizaine de migrants retenus avaient participé à un soulèvement durant lequel des lits superposés, des téléviseurs et des caméras de surveillance avaient été endommagés. Dans cette affaire, 19 personnes avaient été condamnés de neuf mois à un an pour rassemblement illégal, troubles à l'ordre public et dégradation de biens appartenant à l'État. Début 2020, c'était 22 migrants condamnés à 9 mois de prison et 800 euros d'amende pour avoir organisé et mené une violente émeute le 6 janvier 2020. Plus de 1 000 personnes sont enfermées dans les centres de rétention maltais, où ils sont privés de liberté, de leur téléphone mobile et des effets personnels avec lesquels ils sont arrivés, y compris leur argent liquide. Plusieurs rapports de migrants détenus à la caserne de Lyster et d'Hal Safi font état de torture physique, de coups, d'isolement, de refus ou de retard de soins médicaux, et dans certains cas d'électrocution. Un nombre élevé de migrants sont admis à l'hôpital en raison de tentatives de suicide.

## VATICAN

*«Je voudrais lancer un appel en faveur des enfants migrants non accompagnés. Ils sont si nombreux !», a déploré le Pape, dimanche 7 février. Malheureusement, «parmi ceux qui, pour diverses raisons, sont contraints de quitter leur pays, il y a toujours des dizaines d'enfants et de jeunes seuls, sans famille et exposés à de nombreux dangers. Ces derniers jours, j'ai été informé de la situation dramatique des personnes se trouvant sur la "route des Balkans". Mais il y a des enfants sur toutes les routes. Faisons en sorte que ces créatures fragiles et sans défense ne manquent pas de soins et de canaux humanitaires préférentiels.»*

La route des Balkans commence en Grèce et se termine en Italie ou en Autriche. Sur cet itinéraire, des milliers de personnes restent bloquées dans camps de réfugiés ou dans des contextes inadéquats, d'autant plus qu'avec l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19, de nombreux migrants en transit, logés dans des structures inadaptées, sont mis en quarantaine dans des conditions inacceptables. Des structures et des camps, déjà inadaptés et surpeuplés, ont été transformés en lieux aux conditions extrêmes et non plus durables : sans services, dans des conditions d'hygiène très médiocres, avec de graves risques pour la santé psychologique des migrants, dont beaucoup sont contraints de vivre à l'extérieur. En septembre dernier, l'incendie du camp de Moria, sur l'île de Lesbos, a détruit toutes les installations d'accueil, qui étaient déjà dans un état de délabrement et de négligence de la part des autorités locales et internationales. Fin décembre 2020, le camp de Lipa en Bosnie-Herzégovine brûlait à son tour, anéantissant les espoirs et la stabilité précaire de quelque 1 200 personnes de diverses origines qui tentaient de rejoindre l'Europe centrale et septentrionale.

## EUROPE

### BOSNIE

Environ 9 000 personnes migrantes, originaires d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont actuellement bloquées dans ce pays des Balkans sur leur route vers des pays européens plus riches. Mercredi 24 février 2021, la police bosnienne a évacué 200 personnes d'une fabrique de papier abandonnée et quelque 180 migrants d'une maison de retraite abandonnée, dans le centre

de Bihac. Les exilés ont été évacués en bus vers Lipa à une trentaine de kilomètres. Dans ce camp détruit par un incendie en décembre 2020, peu de migrants obtiennent une place sous tente. Des centaines de migrants vivent dans des abris de fortune. Les conditions de vie sont désastreuses, sans eau courante et avec peu d'accès à des toilettes chimiques fonctionnelles. Beaucoup de nouveaux arrivants n'y restent donc pas et retournent à pied de Lipa à Bihac, car il n'y a jamais assez de places dans le camp. En visite en Bosnie le 18 février, la commissaire européenne chargée des migrations, a pressé les autorités à améliorer les conditions d'accueil des personnes dans le pays, en insistant sur la nécessité de reconstruire rapidement le camp de Lipa.

## **ROYAUME UNI**

Dans les camps de **Napier**, mardi 2 février la Haute cour de justice a donné 24 heures pour évacuer de cette caserne un demandeur d'asile qui a su démontrer "avec force" que ses conditions de logement étaient inadéquates et l'exposaient notamment au risque de contracter le Covid-19. De fait, depuis la mi-janvier, au moins 120 des 400 demandeurs d'asile hébergés à la caserne ont été testés positifs au virus. Cette décision de justice devrait ouvrir la porte à d'autres demandeurs d'asile logés dans la caserne. La situation sur place est pire que jamais. Les coupures intermittentes de chauffage et d'électricité rendent le lieu glacial et humide. La cuisine a été fermée, on ne distribue plus que des sandwichs aux résidents. Les personnes malades du Covid sont toujours mélangées dans les dortoirs à celles qui n'ont pas contracté le virus. Cependant l'administration indique que toutes ses structures d'hébergement pour demandeurs d'asile sont sûres et sécurisées, les résidents reçoivent trois repas par jour et tout cela est payé par le contribuable. Une plainte a été déposée mercredi auprès du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des migrants demandant de prendre des mesures urgentes pour garantir que le gouvernement britannique se conforme au droit international et en particulier à la Convention de Genève sur les réfugiés.

Plusieurs demandeurs d'asile, dont des familles avec des enfants en bas âge, disent attendre depuis des mois des réponses à leur dossier d'asile. Certains n'ont reçu aucune nouvelle de l'instruction de leurs dossiers depuis deux ans. Quelque 6 000 demandeurs d'asile sont actuellement hébergés dans des hôtels où les conditions de vie des demandeurs d'asile sont catastrophiques. Des demandeurs d'asile logés dans le quartier de Earls Court à Londres se rendent à la banque alimentaire pour tenter de trouver de quoi manger. La nourriture qu'ils reçoivent n'est pas bonne et il n'y en a pas en quantité suffisante.

Le Royaume-Uni compte actuellement plus de 60 000 personnes en attente d'une décision pour leur demande d'asile.

### **Vaccination Covid-19 gratuite pour les migrants**

Les vaccins contre le coronavirus seront proposés gratuitement à tous ceux qui vivent au Royaume-Uni, quel que soit leur statut migratoire. La vaccination, le dépistage et les traitements du coronavirus, ne seraient pas soumis à des vérifications du statut migratoire. L'exécutif va devoir être convaincant pour que les gens croient en cette affirmation.

Selon certaines estimations, le nombre de sans-papiers au Royaume-Uni atteindrait 1,3 million

## **AFRIQUE**

### **ALGERIE**

La Haute cour de justice d'Andalousie a condamné un homme à quatre ans de prison pour avoir transporté illégalement 106 personnes, dont onze enfants, depuis l'Algérie, vers l'Espagne, le

30 novembre 2019 à trois heures du matin, sans aucun équipement de sauvetage, ni vivres à bord. Des garde-côtes espagnols l'avaient intercepté quatre heures plus tard. À l'approche des autorités maritimes, le capitaine avait jeté par dessus bord tous les documents permettant de l'identifier comme étant le capitaine du bateau. Il avait également intimé aux passagers l'ordre de dire aux policiers qu'ils s'étaient cotisés entre eux pour acheter le bateau. Les achats de bateau en commun par des migrants sont courants. Mais ces dernières années, des groupes criminels achètent les canots et gagnent des sommes d'argent considérables en organisant tous les aspects et toutes les étapes des traversées illégales. L'une des techniques récente des passeurs consiste à envoyer plusieurs bateaux en même temps depuis les côtes d'Afrique du nord afin que de donner une chance à certains d'arriver sur les côtes espagnoles.

Les Algériens, étant de moins en moins nombreux à espérer un changement démocratique, quittent à nouveau leur pays, directement des plages algériennes. Les départs en bateau depuis l'Algérie sont en augmentation ces dernières années, malgré la loi votée en 2009 qui punit jusqu'à six mois de prison toute tentative de quitter le territoire national clandestinement.

## AMERIQUE

### COLOMBIE

Le 9 février 2021, le président colombien a annoncé l'octroi d'un **statut de protection temporaire à 1,7 millions de Vénézuéliens** pour une durée de dix ans. Une régularisation inédite dans la région. La Colombie, qui partage 200 kilomètres de frontières avec le Venezuela, est le principal pays d'accueil des migrants et réfugiés ayant fui la crise politique et économique qui sévit au Venezuela. Le pape salue cette initiative : *« Ce n'est pas le fait d'un pays très riche et surdéveloppé, non: c'est le fait d'un pays qui a beaucoup de problèmes, de développement, de pauvreté, de paix... Presque 70 ans de guérilla »*. Et pourtant malgré ces difficultés, la Colombie *« a eu le courage de se pencher sur ces migrants et d'élaborer ce statut, merci à la Colombie, merci! »*

Étant donné l'abondance des informations, je n'ai pas précisé chaque média utilisé, mais ceux consultés sont, entre autres :

<https://www.infomigrants.net/fr/>

<https://corporateeurope.org/en/lobbying-fortress-europe>

[contact@sosmediterranee.org](mailto:contact@sosmediterranee.org)

<https://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/carnet-hippolyte-ep33>

<http://chng.it/pvckk9TQdM>

<https://www.france24.com/fr/france/20210214-dissolution-de-g%C3%A9n%C3%A9ration-identitaire-qui-est-derr%C3%A8re-ce-groupe-d-extr%C3%Aame-droite-anti-migrants>

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2021-02/pape-francois-colombie-migrants-venezuela.html>

<https://www.paris-normandie.fr/id159984/article/2021-01-28/le-prefet-accorde-un-titre-de-sejour-la-lyceenne-de-sotteville-les-rouen-kenza>

[https://murciatoday.com/four\\_year-prison-sentence-for-captain-of-boat-transporting-illegal-immigrants-to-almeria\\_1564091-a.html](https://murciatoday.com/four_year-prison-sentence-for-captain-of-boat-transporting-illegal-immigrants-to-almeria_1564091-a.html)

<https://abaslescra.noblogs.org/>

<https://www.senat.fr/rap/r08-516/r08-51625.html>

[https://www.senat.fr/rap/r08-516/r08-516\\_mono.html#toc163](https://www.senat.fr/rap/r08-516/r08-516_mono.html#toc163)

<https://iuventat10.org/>

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/07/italy-crew-of-rescue-ship-face-20-years-in-jail-on-third-anniversary-of-smuggling-investigation/>

<https://www.secours-catholique.org/actualites/exiles-cessons-ce-deni-de-realite-et-creons-un-veritable-socle-humanitaire>

<https://www.paris-normandie.fr/id165519/article/2021-02-14/respect-des-droits-des-etrangers-les-associations-se-heurtent-un-mur>

<https://cerclesdesilence-alsace.blogspot.com/>

[https://www.liberation.fr/societe/police-justice/au-local-de-retention-administrative-de-choisy-le-roi-des-conditions-attentatoires-a-la-dignite-de-la-personne-20210203\\_VOTLNTBBDBFPFKTTVBWNQVHOME/](https://www.liberation.fr/societe/police-justice/au-local-de-retention-administrative-de-choisy-le-roi-des-conditions-attentatoires-a-la-dignite-de-la-personne-20210203_VOTLNTBBDBFPFKTTVBWNQVHOME/)

[https://www.liberation.fr/politique/generation-identitaire-le-ministere-de-linterieur-a-voulu-montrer-que-ce-netait-pas-quune-dissolution-politique-20210304\\_Y6PCCEEG7ZBMBD7CWBGRAFC6AI/](https://www.liberation.fr/politique/generation-identitaire-le-ministere-de-linterieur-a-voulu-montrer-que-ce-netait-pas-quune-dissolution-politique-20210304_Y6PCCEEG7ZBMBD7CWBGRAFC6AI/)

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/03/02/la-situation-des-jeunes-majeurs-etrangers-represente-un-terrible-gachis-humain-et-social\\_6071689\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/03/02/la-situation-des-jeunes-majeurs-etrangers-represente-un-terrible-gachis-humain-et-social_6071689_3232.html)